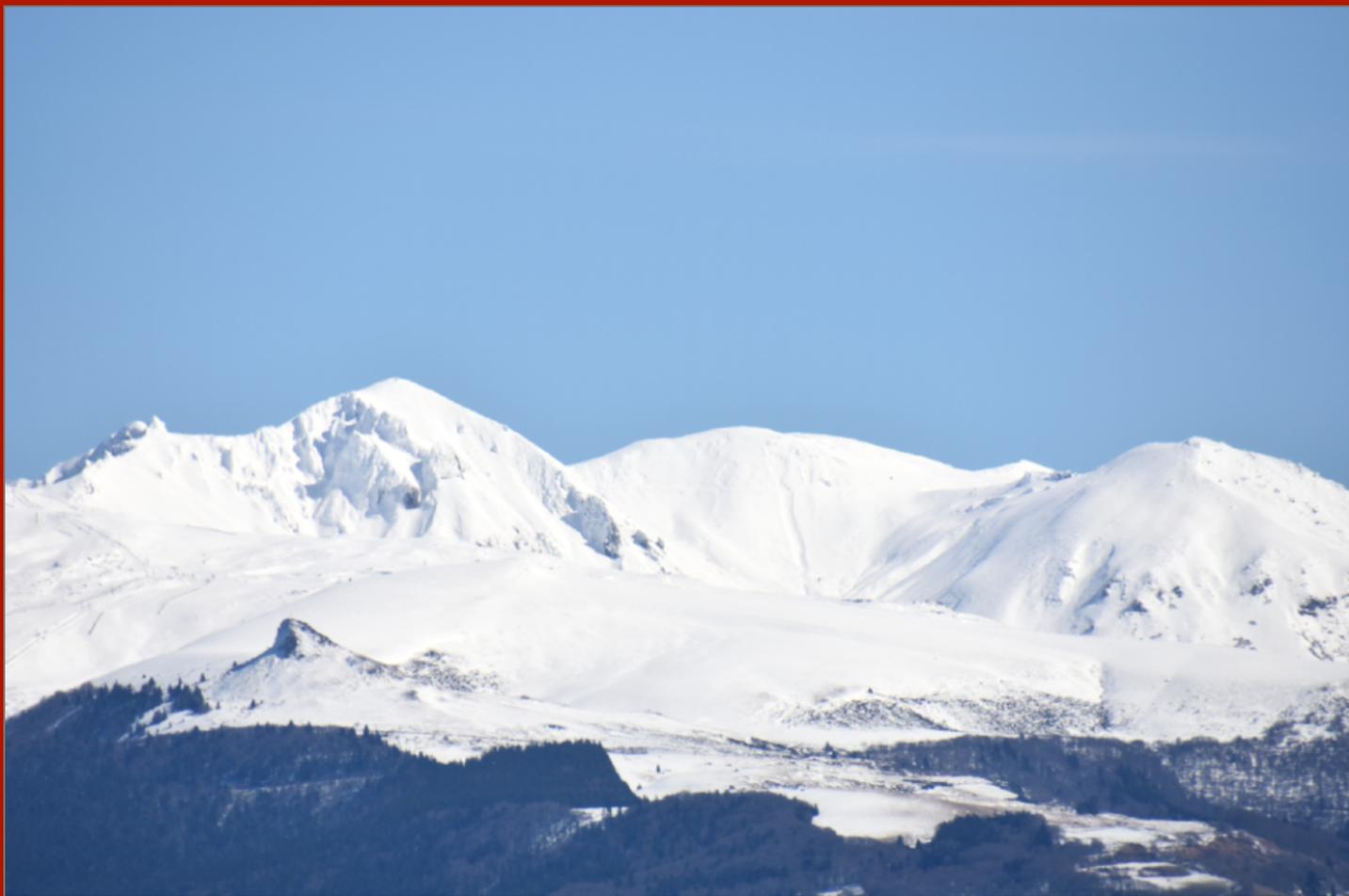




# **Saint-Exupéry les Roches**



**Bulletin Municipal n°30**

**Janvier 2025**



## Le site internet est créé:

En collaboration avec l'équipe communication de Haute Corrèze Communauté, nous avons essayé de nous adapter au support proposé par HCC.

N'étant pas des professionnels, nous demandons votre indulgence pour les imperfections.

Il sera mis à jour régulièrement pour vous informer des actualités communales.

Nous espérons qu'il vous plaira et attendons vos suggestions.

Vous pouvez vous connecter sur:

<https://saint-exupery-les-roches.fr>

**Coup de BAFA**

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS ?

TU VIS SUR L'UNE DE NOS 70 COMMUNES ?

TU VEUX DEVENIR ANIMATEUR-ICE ?

**ON FINANCE TON BAFA à hauteur de 300 euros**

RENSEIGNEMENTS & CONDITIONS AU 06 99 30 05 47



Tu as entre 16 et 25 ans, tu habites à Saint-Exupéry et tu aimerais passer ton Bafa pour devenir animateur-ice ? Haute-Corrèze Communauté finance ton Bafa à hauteur de 300 euros.

Renseignements et conditions: 06 99 30 05 47

## Préambule Commission Communication:

Nous tenons à remercier notre fidèle photographe Henri Beybot qui suit tous les événements de la commune. Tout au long de l'année, il parcourt notre territoire pour capturer de magnifiques images, en toute saison, permettant d'embellir le bulletin et désormais le site internet.

Merci aussi à notre René Lataste qui nous rédige des articles, cette année le thème est « l'épopée du Foot », vous y découvrirez la créativité, la mise en scène et l'humour du journaliste .

L'agenda 2025 a été difficile à établir en raison des travaux de la salle polyvalente, il sera certainement modifié en cours d'année, vous serez informés par les journaux et le site internet

### BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication: *Jean-Pierre BODEVEIX*

Tirages: *400 exemplaires*

Conception, réalisation et rédaction: Dominique Fiancette, Marie Annette Dubien, Pascale Bodart , Sylviane Teillot, François Rivassou, David Marleix,

Impression: *REPRO 19, 34 avenue Charles de Gaule – 19000 Tulle*

*Siret 488 196 734 00013* Dépôt légal: *janvier 2025*

## LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Comme chaque année, nous allons vous présenter les actualités communales.

Comme vous avez pu le constater, le projet de la salle des fêtes a débuté et ce sera le projet du mandat compte tenu du montant des travaux que vous pourrez découvrir dans le bulletin.

Cet investissement nous limite dans les dépenses de voirie pour lesquelles le budget a été revu à la baisse.

La mise en service du forage a tout de même vu le jour fin 2024 ce qui permettra une autonomie en eau potable pour la commune. Malgré les nouvelles réformes qui nous attendent au 1er janvier 2026, la compétence eau, assainissement collectif doit être transférée à la Communauté des Communes (La loi NOTRe décision de l'État)

Vous avez pu avoir quelques désagréments au niveau de la distribution d'eau, ces coupures faisaient suite à l'installation de compteurs d'antennes de sectorisation dans le bourg, à Lognac et au Riou.

Nous faisons tout notre possible pour la réouverture de notre boulangerie. Plusieurs contacts ont été pris et des réflexions sont en cours. En tout état de cause, il faudra quelques mois pour monter les dossiers.

Vous avez pu remarquer une augmentation de la part communale sur les taxes foncières, cette augmentation est justifiée, en effet la part communale n'avait pas augmenté depuis plusieurs années, seule la valeur locative avait évolué, en particulier en 2023 par décision de l'État et nous n'avions pas pu compenser la courbe de l'inflation.

De plus, le désengagement de l'État envers les collectivités entraîne des charges supplémentaires: exemple: l'instruction des dossiers d'Urbanisme auparavant traités par la DDT sont maintenant traités par la Communauté de Communes et sont devenus payants. La participation de la Commune au portage des repas des aînés, aux repas des cantines pour les enfants ont engendré des charges supplémentaires.

Toutes ces charges vous sont détaillées dans un article spécifique.

L'étude du schéma d'assainissement est toujours en cours, le zonage va être soumis à enquête publique pour envisager des travaux dans les années à venir.

L'an dernier, nous vous avons parlé de l'éclairage public, vous avez pu voir que rien n'a été réalisé. Malgré l'économie d'électricité que nous devrions faire en passant au « led », reste un investissement de 100 000 € avec un reste à charge pour la commune de 40 000 €.

Nous vous demandons de bien réfléchir à la réelle nécessité et l'utilité de ces éclairages proches de chez vous, car il est bien difficile pour nous de supprimer les uns et de laisser les autres. Si vous jugez que votre éclairage public n'est pas indispensable, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour le supprimer. A l'heure des économies d'énergies, pollutions lumineuses et préservation de la planète, chacun doit y mettre du sien.

Nous n'oublions pas notre patrimoine industriel « la Saboterie », avec un projet à l'étude.

Comme chaque année, je remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour les manifestations tout au long de l'année, qui enrichissent notre commune par différentes activités. Quelques changements pour plusieurs programmations, il va être difficile d'établir un agenda précis en fonction des travaux de la salle polyvalente.

Pour finir, je remercie toute mon équipe municipale qui s'implique tout au long de l'année et qui se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour 2025

Jean-Pierre Bodeveix

## Sommaire

Site internet	p 2
Le mot du Maire	p 3
État civil	p 4
Numéros utiles	p 5
Tarifs 2025	p 5
Délibérations du conseil municipal	p 6 à 14
Travaux 2024	p 16
Prévision travaux 2025 Schéma au potable	p 17
A vos agendas	p 15
Travaux salle polyvalente	p 18,19
Analyse financière	p 14
Vitesse bourg Nouvelles dépenses	p 20
La croix de l'église Projet saboterie	p 21
Parc photovoltaïque	p 22
Les structures enfance jeunesse sur le territoire	p 22
Clément Monjanel champion du monde	p 23, 44
Epopée Rocher club	p 24,25
Associations	
• Comité des fêtes	p 26, 27
• Club des Aînés	p 28, 29
• Club de pétanque	p 30,31
• Club foot	p 32
• Chasse communale	p 33
• Aéroclub	p 34
• Club gym	p 35
• Téléthon	p 36
œuvres des peintres et travaux manuels	p 36,37
Manifestations	
Cérémonies 8 mai, 11 novembre	p 38
• Fête patronale	p 39
• Repas des aînés	p 40
Hébergement	p 41
Commerçants, artisans	p 42, 43

# ETAT CIVIL 2024

## Naissance

Naissances autorisées par les parents à être publiées dans la presse

- ☼ Le 2 octobre 2024, Arsène, Valentin, Alfred MUSSET GATIGNOL, de Etienne, Léonard, Félicien MUSSET et Séverine, Marie-Céline GATIGNOL domiciliés, rue du Stade

*Bienvenue au bébé et  
félicitations aux parents*

## Baptême Républicain

- ☼ Le 15 juin 2024, Auguste, Louis, Antton DESBENOIT fils de Nicolas, Robin DESBENOIT et de Camille, Marianne LIMOUZIN domiciliés à Urrugne( 64)

## Mariages

### À la mairie de Saint-Exupéry

- ▶ le 27 avril 2024, entre Joel CHAMBRE et Isabelle, Marie, Claude ROUSSEL domiciliés à Ussel (19)
- ▶ le 29 juin 2024, entre Nina, Micheline, Geneviève LINDECKER et Aubin, Éric DESANLIS domiciliés, rue du Bois de Jacques
- ▶ le 30 août 2024, entre Caroline, Raymonde, Michèle ROBEY et Geoffrey, Jean-Loup DABERT domiciliés à Lyon
- ▶ le 9 novembre 2024, entre Laurent, Olivier MOUSSARD et Flore LEVIS domiciliés à Pailler

*Félicitations et vœux  
de bonheur aux mariés*



## Décès et inhumations

- le 3 janvier 2024, Madeleine, Françoise LORTIE née DUPEYROUX à l'âge de 81 ans domiciliée, rue Antoine de Saint-Exupéry
- le 14 janvier 2024, André MOUTY à l'âge de 72 ans domicilié, Place de l'Église
- le 13 février 2024, Simone, Elise TARTRY née CHEIX à l'âge de 85 ans domiciliée à la Chassagne
- le 30 août 2024, Renée, Marie DALÉGRE née BOGROS à l'âge de 91 ans domiciliée, rue Antoine de Saint-Exupéry
- le 10 septembre 2024, Jeannine, Françoise MECHIN née PICARD à l'âge de 99 ans à l'Ehpad d'Ussel domiciliée à la Maurianjoune, Mme MECHIN était la doyenne de la commune
- le 25 septembre 2024, Henri, Auguste MOUSSARD à l'âge de 91 ans domicilié, rue des Haras
- le 5 décembre 2024, Janine, Marie-Antoinette MONTLOUIS née DALLET à l'âge de 97 ans à l'Ehpad d'Ussel domiciliée à Badour
- le 10 décembre 2024, Jacqueline, Marie MOUSSARD née PARIS à l'âge de 88 ans domiciliée, rue des Haras

*Condoléances aux familles*

## MAIRIE

2 rue Antoine de Saint-Exupéry

Tél: 05 55 72 81 59

Mail: [mairie.stexuperylesroches@wanadoo.fr](mailto:mairie.stexuperylesroches@wanadoo.fr)

**Ouverture de la Mairie au public :**

Lundi : 16h00 à 17h30

Mardi : 14h30 à 17h30

Mercredi : 14h30 à 17h30

Jeudi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 14h30 à 17h

## Numéros Utiles

Pompiers: 18

SAMU: 15

Police: 17

Gendarmerie Ussel: 05 55 72 28 42

Enfants disparus: 11600

Enfants maltraités: 119

## Point Poste « chez Xavier »

Restaurant « Mon Clocher » 05 55 72 37 33

Lundi : 8h30 à 11h.15h à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi: 8h30 à 11h • 15h00 à 18h30

Mercredi : 8h30 à 11h

Samedi: 9h à 11h00 et 15h à 16h

Dimanche : 9h à 11h00

**LEVÉE DU COURRIER à 13H**

## SERVICE RELIGIEUX

Contactez le presbytère Ussel 05 55 72 11 34

## Tarifs 2025

### Tarifs de l'eau

- Prix au m3 : 1,25€
- Si fermeture compteur d'eau et interruption abonnement, remise en eau: 536 € HT
- Accès pour construction: 600€ HT
- Abonnement: 60€

La commune prendra en charge le déplacement des conduites sur des terrains privés en cas de construction nouvelle avec permis de construire. Si le propriétaire demande un déplacement de compteur pour travaux, les frais seront à sa charge.

**Salle du stade: 60 €**

Caution: 100 €

**Location chapiteau: 75 €**

Caution du chapiteau: 100 €

### Tarifs concessions cimetière

- 9 m2 : 300€
- 7 m2 : 200€
- 3 m2 : 100€
- Colombarium: 500€

### Tarifs de l'assainissement

- Abonnement: 50€
- Prix au m3 : 1,15€
- Accès pour construction: 600 € HT

### Salle polyvalente

les tarifs de location seront délibérés à la fin des travaux

Déballage sur la place: 25€

# PRINCIPALES DELIBERATIONS 2024

23 février  
2024

## Extension de la salle polyvalente - Demande d'Aide Départementale au titre du contrat de solidarité communale et demande d'aide au titre de la D.E.T.R.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'extension de la salle polyvalente.

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé à 460 540.00 €HT soit 549 967.80 €TTC

**Monsieur la Maire propose au Conseil Municipal :**

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL, au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025,

De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ETAT, au titre de la D.E.T.R.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- ◆ **8.69% d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale soit 40 000.00 € de subvention**
- ◆ **34.20% d'aide au titre de la D.E.T.R soit 157 500.00 € de subvention.**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve le projet Extension de la salle polyvalente,
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le préfet de la Corrèze et Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.



## Mise en place des périmètres de protection autour du forage de La Vedrenne

Conformément à la délibération du 30/06/2022, il y a lieu de mettre en conformité le nouveau forage de **La Vedrenne**.

La mise en conformité des captages et le projet de mise en place des périmètres de protection basé sur l'avis de

l'hydrogéologue agréé ont lieu dans le cadre d'une procédure au terme de laquelle les captages feront l'objet d'un arrêté préfectoral :

- portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection

- autorisant la commune à utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public

- portant déclaration de prélèvement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze,
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- ◆ Coût : 14 767,00 € H.T
- ◆ Aide Agence de l'Eau Adour Garonne : 7 383,00 € H.T
- ◆ Dépense restant à la charge de la commune : 7 384,00 € H.T
- ◆ sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé,
- ◆ autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'agence de l'Eau Adour Garonne.

## Dépenses d'investissement sur 2024

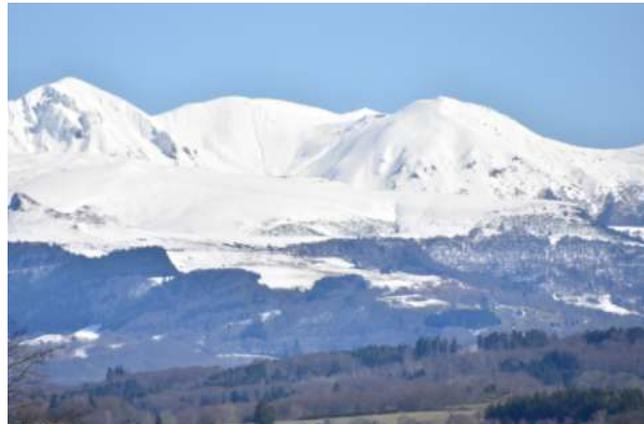
Monsieur le Maire propose :

Imputation	Budget Primitif 2023	Limite légale du CGCT : 25% des crédits ouverts en 2023	Proposition du Conseil Municipal
Chap. 21 dont : Article : 2131 Article : 2151 Article : 2183	304 000,00	76 000,00	76 000,00 dont : 20 000,00 30 000,00 23 000,00
Chap. 23 Article 231	420 000,00	105 000,00	75 000,00 dont : 75 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## Location logement au dessus de la mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que :  
Mme Alizée BRANDELY va occuper l'appartement au dessus de la Mairie situé 1 Rue des Sabotiers à la date du 1<sup>er</sup> mars 2024.  
Le montant du loyer s'élève à 340€.  
Un mois de caution devra être versé.  
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.



## Vente d'ardoises à un administré de la commune

Suite à la réfection du toit de la maison communale, située rue des Haras, il reste 60 m<sup>2</sup> d'ardoises de Travassac.  
Mr BIGOURIE Mathieu propose d'acheter ces ardoises au prix de 10€ le m<sup>2</sup>, soit 600€  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve cette vente.

## Aliénation chemin « VIALLEMONTTEIL » pour ventes à Mr et Mme BALABANIAN et Mr et Mme MARTIN

**Mr et Mme BALABANIAN** demandent l'aliénation d'une partie de chemin rural situé à « Viallemontteil » desservant uniquement des parcelles leur appartenant, cadastrées Section AK 62, 63, 74, 75 et 79.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter cette proposition d'aliénation et l'acquisition par M. et Mme BALABANIAN moyennant un prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>.
- $894 \text{ m}^2 \times 0.15\text{€} = 134.10\text{€}$

D'autre part, **Mr et Mme MARTIN**, domiciliés à Viallemontteil, demandent par courrier l'acquisition d'une partie du chemin rural jouxtant leur propriété, à savoir la parcelle cadastrée Section AK 185.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter cette proposition d'aliénation et acquisition par M. et Mme MARTIN moyennant un prix de 0.15 € le m<sup>2</sup>.
- $34 \text{ m}^2 \times 0.15\text{€} = 5.10\text{€}$
- Dans les 2 cas :
- Les frais de commissaire enquêteur, de géomètre ainsi que les frais d'acte administratif seront entièrement à la charge du demandeur.



- Une délibération avait été établie le 4 juin 2021 sous le n°2021 /022. Aucune suite n'a été donnée à cette dernière en raison des restrictions sanitaires mise en place.
- L'enquête publique a été effectuée par Monsieur CHOURY André du 26 juillet 2021 inclus au 9 août 2021 inclus
- Le document d'arpentage a été effectué par le cabinet MESURES, géomètre-expert en date du 5 octobre 2021.
- Le Conseil Municipal a désigné Mr BARBAZANGE Lionel, expert foncier, agricole et immobilier, expert de justice Cour d'appel de LIMOGES pour rédiger l'acte administratif. Il sera rémunéré 300€ pour la rédaction de l'acte administratif.
- Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires.

## Régularisation foncière

Une régularisation foncière est à prendre en compte suite à la vente d'un hangar appartenant à l'indivision HUBERT.

Une régularisation foncière est à prendre en compte suite à la vente d'un hangar appartenant à l'indivision HUBERT.

Un bornage a été effectué par le cabinet A.G.E, géomètre expert, à MALEMORT 19360 qui a permis de mettre en évidence la discordance entre la limite foncière de la propriété HUBERT et la limite de la voirie communale. Pour acter de façon pérenne cette situation, Monsieur le Maire propose la régulariser par un acte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter cette proposition d'aliénation
- D'acquiescer pour le prix de 1€ le m<sup>2</sup>, les parcelles cadastrées section AW 362, 740 et 741 d'une surface totale de 50m<sup>2</sup>
- Désigner Mr BARBAZANGE Lionel, expert foncier, agricole et immobilier, expert de justice cour d'appel de LIMOGES pour rédiger l'acte administratif. Il sera rémunéré 300€ pour la rédaction de cet acte.
- Donner tous pouvoirs au Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires.



11 avril  
2024

## Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du service de l'assainissement, du service de l'eau et de la commune de l'année 2023.

### Comptes Administratifs année 2023

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		71 159,20	123 909,68		123 909,68	71 159,20
Opérations de l'exercice	327 747,31	474 295,34	353 251,62	287 603,83	680 998,93	761 899,17
<b>TOTAUX</b>	<b>327 747,31</b>	<b>545 454,54</b>	<b>477 161,30</b>	<b>287 603,83</b>	<b>804 908,61</b>	<b>833 058,37</b>
Résultats de clôture		217 707,23	189 557,47			28 149,76
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>327 747,31</b>	<b>545 454,54</b>	<b>477 161,30</b>	<b>287 603,83</b>	<b>804 908,61</b>	<b>833 058,37</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>217 707,23</b>	<b>189 557,47</b>			<b>28 149,76</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023- SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		29 478,33	7 135,25		7 135,25	29 478,33
Opérations de l'exercice	73 812,48	89 518,19	8 484,65	20 007,25	82 297,13	109 525,44
<b>TOTAUX</b>	<b>73 812,48</b>	<b>118 996,52</b>	<b>15 619,90</b>	<b>20 007,25</b>	<b>89 432,38</b>	<b>139 003,77</b>
Résultats de clôture		45 184,04		4 387,35		49 571,39
Restes à réaliser			1 800,00		1 800,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>73 812,48</b>	<b>118 996,52</b>	<b>17 419,90</b>	<b>20 007,25</b>	<b>91 232,38</b>	<b>139 003,77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>45 184,04</b>		<b>2 587,35</b>		<b>47 771,39</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	2 082,38			34 582,49	2 082,38	34 582,49
Opérations de l'exercice	22 771,63	28 538,00	10 990,00	11 533,00	33 761,63	40 071,00
<b>TOTAUX</b>	<b>24 854,01</b>	<b>28 538,00</b>	<b>10 990,00</b>	<b>46 115,49</b>	<b>35 844,01</b>	<b>74 653,49</b>
Résultats de clôture		3 683,99		35 125,49		38 809,48
Restes à réaliser			15 000,00		15 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>24 854,01</b>	<b>28 538,00</b>	<b>25 990,00</b>	<b>46 115,49</b>	<b>50 844,01</b>	<b>74 653,49</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 683,99</b>		<b>20 125,49</b>		<b>23 809,48</b>



### Vote des Budgets 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents, les Budgets de la commune, du service de l'assainissement et du service de l'eau pour l'année 2024.

Ces budgets s'équilibrent de la manière suivante :

- Budget Commune : fonctionnement : 473 414,38 euros et investissements : 1 676 256,47 euros
- Budget Service de l'eau : fonctionnement : 141 389,78 euros et investissements : 232 429,74 euros
- Budget Service de l'Assainissement : fonctionnement : 42 273,99 euros et investissements : 114 990,00 euros.

### Vote des taxes directes locales année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taxes directes locales pour 2024 de la façon suivante :

- ◆Taxe foncière (bâti) : 41,47 %
- ◆Taxe foncière (non bâti) : 78,14 %
- ◆Taxe d'habitation : 4,55 %

### Location de la maison, située au 1 rue Antoine de St Exupéry

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, Monsieur David MAIRAU et Mme Milène HAUATA occupent la maison située au 1, rue Antoine de St Exupéry

Le montant du loyer s'élève à 700 euros.

L'Union Sportive Usselloise, représentée par Mr DUBOIS Christian et Mr AUDOUZE Pascal, Boulevard docteur Goudounèche 19200 USSEL se porte garante pour cette location et versera à titre de dépôt de garantie **un loyer d'avance**, soit la somme de 700 €.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.



## Subventions 2024

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
AERO CLUB USSEL	160 €	COMITE DES FETES	800 €
AINES DU MERIDIEN	310 €	ROCHER CLUB	600 €
PETANQUE DES ROCHES	300 €	SOCIETE CHASSE	350 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	100 €	DON DU SANG	50 €
TREFLE POUR LA GENETIQUE	100 €	COMICE CANTONAL	50 €
USSEL ACCUEIL SOLIDARITE	100 €	COMITE DEPTAL CANCER	100 €
CROIX ROUGE	50 €	RESTOS DU COEUR	100 €
AMICALE DES MAQUIS	20 €	PUPILLES DE LA NATION	100 €
USEP	100 €	SOLIDARITE PAYSANE	50 €

avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer ces montants de subvention.

### Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente

Une consultation pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente a été lancée par la commune sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-6 du code de la commande publique. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité sur le profil acheteur « [achatpublic.com](http://achatpublic.com) » et sur le journal La Vie Corrézienne en date du 1<sup>er</sup> mars 2024.

A la suite de cette consultation, le lot n°4 a été déclaré infructueux car aucune offre n'a été remise pour ce lot.



Le lot n°6 a fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'ordre budgétaire. Une deuxième consultation a été lancée le 3 mai 2024 concernant les lots n°4 et n°6, sous les mêmes conditions que la précédente consultation. Les autres lots sont en cours de négociation.

A la suite de l'ouverture des plis en date du 2 avril 2024 et considérant le classement des offres établi par le maître d'œuvre dans son analyse en date du 22 avril 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

N° Lot	Entreprise	Montant en € HT
1	AI FRANCE	51 253.56 €
2	SARL FH BREUIL	17 284.76 €
3	SARL FH BREUIL	149 975.14 €
9	ENT PLASTISOL	12 740.73 €
11	FAURIE	47 553.00 €
12	FAURIE	44 870.54 €

Retenir les entreprises suivantes, à savoir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés des entreprises et tout document relatif à cette opération pour sa bonne mise en œuvre, précise que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de la commune.

### Redevance pour l'occupation du domaine public par ENEDIS de 2024

Tout concessionnaire occupant le domaine public est tenu de s'acquitter auprès de la commune d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public.

Pour l'année 2024, la Direction Régionale LIMOUSIN de la Société Enedis domiciliée 8, Allée Théophile Gramme 87280 Limoges est redevable de 239 euros.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Maire d'émettre le titre exécutoire de 239 euros correspondant au règlement de cette redevance.

### Location du logement, situé au 3 rue du Stade

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mme TEILLOT Sylviane, qui souhaiterait louer le logement, situé 3 Rue du Stade.

- Madame Sylviane TEILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location du logement situé 3 Rue du Stade à Mme TEILLOT Sylviane.

Le loyer mensuel s'élèvera à 407.04 euros. Un loyer d'avance à titre de dépôt de garantie sera versé.

16 juillet  
2024

### Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente

Par délibération du 8 mai 2024, le Conseil municipal a attribué une partie des lots des travaux afférents à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente.

Une deuxième consultation avait été lancée le 3 mai 2024 concernant les lots n°4 et n°6, sous les mêmes

N° Lot	Entreprise	Montant en € HT
4	ETS GOUNY	249 825,24 €
5	BRL SUCLA	66 460,28 €
6	ETS GOUNY	59 519,11 €
7	SAS VIALANT-LOGE	109 571,28 €
8	EURL VEYRON Philippe	25 754,59 €
10	SA MAGRIT	221 376,50 €



conditions que la précédent, et les autres lots non attribués étaient en cours de négociation.

Après ouverture des plis en date du 4 juin 2024, remise

des négociations, et considérant le classement des offres établi par le maître d'œuvre dans son analyse en date du 26 juin 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir les entreprises suivantes, à savoir :

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 1 056 184,73€ HT pour une estimation financière prévisionnelle de 1 017 500,00 € HT (montant corrigé à la suite d'une erreur de la maîtrise d'œuvre sur le lot n°10), soit +3,80 %. Le montant global de l'opération est porté à 1 210 345,56 € HT avec les prestations intellectuelles.

<b>Fonds Vert</b>	<b>4,13 %</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>DETR</b>	13,01 %	157 500,00 €
<b>CD 19 « Réhabilitation »</b>	6,61 %	80 000,00 €
<b>CD 19 « Extension »</b>	3,30 %	40 000,00 €
<b>FEDER</b>	10,82 %	130 934,33 €
<b>CEE</b>	0,48 %	5 843,41 €
<b>Fonds propres et emprunt</b>	<b>61,65 %</b>	<b>746 067,82 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de M. le Maire concernant l'attribution des lots de travaux,
- autorise M. le Maire à signer les marchés des entreprises et tout document relatif à cette opération pour sa bonne mise en œuvre,
- arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération globale comme suit :
- sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Département de la Corrèze,
- précise que les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget de la commune.

### Subvention exceptionnelle versée au Club de Football

Après délibération, Le Conseil municipal décide d'octroyer au Club de Football une subvention exceptionnelle de 500,00 euros.

### Location Studio situé au 6 Bis Rue des Haras

Mme Cécilia CAUQUOT va occuper le Studio situé 6Bis Rue des Haras à la date du 15 août 2024.

Le montant des quinze premiers jours sera à titre gratuit pour travaux de peinture réalisés par la locataire.

Ensuite le montant des loyers sera de 280 euros.

Une caution d'un montant de 280 euros devra être demandée au mois d'août 2024.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.



## Travaux Voirie 2024 et demande d'aide dotation voirie

L'entreprise SAS FABRE TP 278 Rue des Peupliers 15270 LANOBRE a été sollicitée dans le cadre des travaux du PROGRAMME VOIRIE 2024

L'entreprise a fait une proposition d'un montant total de 44 685.10 € H.T, soit 53 622,12 € T.T.C.

Ces travaux de voirie sont subventionnés par le dispositif DOTATION VOIRIE du Conseil Départemental au taux 40 %, plafonné à 20 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la proposition de l'entreprise SAS FABRE, d'un montant total s'élève à 44 685.10 € H.T, soit 53 622,12 € T.T.C.

Arrête le plan de financement de l'opération comme suit

COUT TOTAL OPERATION VOIRIE 2024 en € HT 44 685.10 € HT

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 40.00 % 17 874.04 €

**MONTANT TOTAL 53 622,12 €**

**A LA CHARGE DE LA COMMUNE 35 748,08 €**

\* Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,

\* Et désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.



## Création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 4 heures hebdomadaire

Le Conseil Municipal,

**Considérant** que la commune, employeur, compte moins de 1000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement ;

**Considérant** que suite aux travaux de réaménagement et d'extension de la salle polyvalente il y a lieu de réduire le temps hebdomadaire de travail de l'agent technique qui effectue l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 4h00 hebdomadaires, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

### **PRECISE**

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an dans les conditions de l'article 3/6e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 pour appel à candidature resté infructueux ;
- que la rémunération de l'agent sera calculée à l'indice brut 396 ;
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

**18 octobre  
2024**

## Orange : Redevance d'occupation du domaine public routier - année 2024

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de

l'emplacement indiqué.

Ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier à savoir :

pour l'année 2024 :

- artère aérienne : 26.13 Kms X 64,36 €/km = 1 681,72 €

- artère souterraine : 2.67 Kms X 48,27 €/km = 128,88 €

- emprise au sol : 0.5 m<sup>2</sup> X 32,18 €/m<sup>2</sup>= 16,09 €

Soit un total de 1 826,69 €

d'inscrire cette recette au compte 7032.

De charger Monsieur le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.





Il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Le projet de statuts qu'il convient d'acter comporte la modification suivante :

Autres compétences : Création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la modification statutaire ci-dessus ; APPROUVE les nouveaux statuts, DEMANDE à monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édition seront remplies.

### **Prêt à long terme de 500 000 euros**

Il est nécessaire d'emprunter la somme de 500 000,00 euros pour financer les travaux de réaménagement et extension de la salle polyvalente située dans le bourg de Saint Exupéry les Roches.

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'emprunter auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

Durée : 25 ans.

Taux de référence : 3,75 %

Païement des intérêts : Trimestriel à terme échu

Amortissement : constant

Base de Calcul des intérêts : Nombre de jours exact/360

Remboursement Anticipé : Possibilité à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû

Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.10% du montant choisi

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de prêt.



### **Travaux d'aménagement et de mise en service du Forage de la Vedrenne**

En ce qui concerne les travaux d'aménagement et de mise en service du Forage de la Vadrenne, l'entreprise HYDRAU ELECT CONSEIL située ZI – Rue Marcel Paul 46130 Biars-sur-Céré a fait une proposition avec plusieurs options.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la proposition : offre de base + variante 1 « capot tout inox » + Option au niveau du regard de collecte de l'entreprise HYDRAU ELECT CONSEIL, d'un montant total s'élève à 30 287,00 € H.T. ,soit 36 344,40 € T.T.C.

Et désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

**11 novembre  
2024**

### **Location logement au-dessus de la mairie**

Mme Camille MARTINS va occuper l'appartement au-dessus de la Mairie, situé 1 Rue des Sabotiers à la date du 1er novembre 2024. Le montant du loyer s'élève à 340€.

Un mois de caution devra être versé. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer le bail.

### **Prêt relais de 220 000 euros**

Afin de pouvoir attendre le versement du FCTVA dont la commune sera bénéficiaire suite aux travaux de réaménagement et d'extension de la salle polyvalente, il est nécessaire d'emprunter la somme de 200 000,00 euros

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'emprunter auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Montant : 220 000,00 €, Durée : 24 mois. Taux de référence : 2,88 % Païement des intérêts : Trimestriel à terme échu

Amortissement : constant, Base de Calcul des intérêts : Nombre de jours exact/360

Remboursement Anticipé : Déblocage possible des fonds à tout moment en un ou plusieurs fois sous 4 mois

Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.10% du montant choisi

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de prêt.

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.10% du montant choisi

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de prêt.



### **Ligne de trésorerie de 465 000 euros**

Afin de pouvoir attendre le versement des subventions demandées dont la commune sera bénéficiaire suite aux travaux de réaménagement et d'extension de la salle polyvalente, il est nécessaire d'emprunter la somme de 485 000,00 euros

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'emprunter auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Montant : 465 000,00 €

Durée : 12 mois.

Taux de référence : 3,30 %

Process de traitement automatique : - Tirage : crédit d'office

- Remboursement : débit d'office

Paiement des intérêts : Trimestre à terme échu

Base de Calcul des intérêts : Nombre de jours exact/360

Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.10% du montant choisi

Commission de non utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de prêt.

**20 décembre  
2024**

### **Révision des loyers communaux**

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoit une révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements faisant l'objet d'une convention avec aide personnalisée au logement (APL) à l'exception des logements dont la gestion du contrat est confiée à un bailleur social ou professionnel, chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

La date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du deuxième trimestre de l'année précédente.

La variation applicable au 1er janvier 2025 sur la base de l'IRL du 2ème trimestre 2024 est de 3,26%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'application de cette révision.

**TARIFS 2025** mentionnés page Tarifs communaux

### **Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2025**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 juillet 2024.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal 1er classe, à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 12 charge du personnel, article 6411 Personnel titulaire



## 14 Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2025

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1er janvier 2025.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la création d'un emploi de rédacteur, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 12 charge du personnel, article 6411 Personnel titulaire



### Des risques financiers mesurés

Le projet de rénovation de la salle des fêtes représente un investissement important pour notre commune. Afin de prendre des risques financiers mesurés, la municipalité a sollicité les services des Finances Publiques pour effectuer une analyse financière prospective.



L'objet de cette analyse effectuée sur 4 ans (2024/2027) est de mesurer la soutenabilité budgétaire et l'impact pour les finances communales de l'investissement (salle des fêtes) ainsi que l'impact des emprunts sur les différents indicateurs.

Les comparaisons sont effectuées avec des communes ayant une population comprise entre 500 et 2000 habitants

#### Principaux constats :

Actuellement, le ratio des dépenses d'équipement pour la commune se situe à 525€ par habitant alors que les communes de la strate en région présentent un ratio de 326€/habitant.

La commune dispose d'une trésorerie relativement importante pour une commune de sa taille.

#### Données prospectives

##### Charges de fonctionnement :

Certaines dépenses sont incompressibles (charges de personnel, intérêts d'emprunts...), afin d'y faire face, il convient de tenir compte de certains indicateurs notamment le « ratio de rigidité » qui doit rester inférieur à 55 %

Pour notre commune, ce ratio qui était de 33,76 % en 2023 pourrait atteindre 44,19 % en 2027, sans toutefois dépasser le seuil critique de 55 %. Son évolution appelle toutefois à la vigilance.

##### Les produits de fonctionnement :

L'estimation des produits de fonctionnement tient compte d'une augmentation de 2,83 % a été faite de manière prudente et permet une progression à minima de la fiscalité locale.

##### La capacité d'autofinancement (CAF):

La CAF brute diminuerait de 16,3 % et serait suffisante pour couvrir l'annuité de la dette (23,8% en 2024 et 39,2 % en 2027).

La CAF nette diminue sur la période mais reste suffisante pour autofinancer les investissements futurs. La commune reste en deçà de la moyenne de la strate et du seuil d'alerte.

**L'analyse effectuée est la suivante: L'endettement: connaît une forte augmentation, compte tenu du financement par emprunt. Mais le faible endettement de la commune et sa capacité d'autofinancement lui permettent ce recours à l'emprunt.**

**Les charges d'intérêt connaissent une forte hausse que la commune a la capacité d'absorber.**

# A VOS AGENDAS 2025

L'agenda 2025 a été difficile à établir en raison des travaux de la salle polyvalente, il sera certainement modifié en cours d'année, vous serez informés par les journaux et le site internet

26 janvier

Goûter des enfants, séance cinéma et goûter au Mac Do

juillet

Marché de producteurs

9 mars

Loto de printemps "Lous Esclos" salle polyvalente de Saint Bonnet

août

Marché de producteurs

15 mars

Mini salon du livre de 10h à 18h salle de la mairie

en septembre

Fête patronale

5 avril

Évènementiel saboterie organisé par Aimie Bailly étudiante master 2 en patrimoine culturel et tourisme durable

en septembre

Voyage non déterminé, « Lous Esclos »

25 mai

Randonnée gourmande "Lous Esclos"

en novembre

Repas des aînés

3 Juin

Voyage Rocamadour, « Lous Esclos »

23 novembre

Assemblée générale, « Lous Esclos »

8 et 9 juin

« 12h » de pétanque animation sûrement délocalisée

en décembre

Marché de Noël

### Bâtiments communaux:

- ◆ Salle polyvalente : détails pages suivantes
- ◆ Isolation ancienne poste: remplacement des portes et fenêtres par l'entreprise « Autour du bois » François Vulliez plus électricité et reprise des embrasures coût 39 840€ TTC 80% d'aides, reste à charge: 9 566,36 €
- ◆ réfection des peintures intérieures de la maison 3 rue du Stade par l'entreprise associative « Ailes » d'Ussel coût 4 398€ TTC
- ◆ Début de réfection intérieure de l'appartement rue des Haras par l'employé communal

Actuellement, tous les logements communaux sont occupés, même la dernière maison acquise sur la place



### Voirie:

Tout le programme voirie n'a pas pu être réalisé en raison des conditions météo de la fin d'année, de plus certaines zones traitées avec de la grave-émulsion n'ont pas collé toujours à cause de la météo, il va falloir les refaire au printemps

### Forage:

- ◆ Mise en service du forage: terrassement, raccordement au réseau d'eau, pompage, maçonnerie coût 36 344,40€ TTC sans aide



# TRAVAUX 2025

**Bâtiments communaux:**

- ◆ Salle polyvalente : l'extension et rénovation
- ◆ Fin des travaux intérieurs de l'appartement rue des Haras par l'employé communal



**SABOTERIE:**  
un projet est en cours  
qui vous est exposé plus loin

**Voirie:**  
Poursuite du programme 2024 et du réseau routier 2025

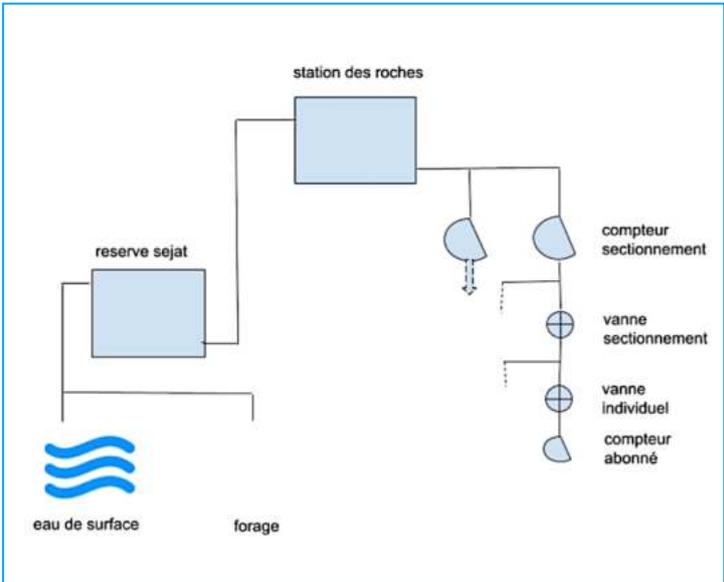


Schéma du réseau d'eau potable à Saint-Exupéry

Maîtrise d'Ouvrage :

Commune de Saint Exupéry les Roches

2, Rue Antoine Saint Exupéry

19200 SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES

Conduite d'opération :

Syndicat de la Diège

2, avenue de Beauregard

19200 USSEL

Syndicat  
de la Diège

PC n°: 0192012310008 délivré le 29/02/2024

**Montant total de l'opération 1 190 000,00 € HT****Financement**

DEPARTEMENT	120 000,00 €
ETAT - DETR	157 500,00 €
EUROPE - FEDER	131 000,00 €
ETAT - FONDS VERT	50 000,00 €

**PARTENAIRES FINANCIERS**

Union Européenne

RÉGION  
Nouvelle-  
AquitainePRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINELiberté  
Égalité  
FraternitéLa Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre avenirCORREZE  
LE DÉPARTEMENT

MAÎTRISE D'OEUVRE	Montant en € HT	ENTREPRISES DE TRAVAUX	Montant en € HT
Mandataire <b>Sébastien Claveyrolat architecte</b> 19 avenue Carnot 19200 USSEL 16, grande rue - 23200 - AUBUSSON		<b>LOT n°01 DECONSTRUCTION DESAMIANTAGE</b> AI FRANCE ZI LES PIGNES 09270 MAZERES	51 253,56 €
B.E.T. Structure SIGMA INGENIERIE 6 rue du Chanoine Antoine Broquin 19100 BRIVE LA GAILLARDE		<b>LOT n°02 TERRASSEMENT V.R.D.</b> SARL F.H. BREUIL La Sagne route St Pantaléon 19550 SOURSAC	17 284,76 €
B.E.T. Fluides B.E.M.P. 39, route de Beauze 23200 AUBUSSON		<b>LOT n°03 GROS-ŒUVRE</b> SARL F.H. BREUIL La Sagne route St Pantaléon 19550 SOURSAC	149 975,14 €
Economiste de la construction CO.TECH 30 Boulevard Painlevé 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE		<b>LOT n°04 CHARPENTE BOIS COUVERTURE</b> SAS Ets GOUNY-TMB La Bardoire - 19200 USSEL	249 825,24 €
BUREAU DE CONTROLE ET COORDONNATEUR SPS		<b>LOT n°05 MENUISERIES EXT. SERRURERIE</b> BRL 8 Impasse du Puy de marmion 19200 USSEL	66 460,28 €
Bureau de Contrôle SOCOTEC BRIVE 34 Bis Avenue Alsace Lorraine 19100 BRIVE LA GAILLARDE		<b>LOT n°06 MENUISERIES INTERIEURES</b> SAS Ets GOUNY-TMB La Bardoire - 19200 USSEL	59 519,11 €
Coordonnateur SPS Agence Jean- Michel LEYRAT 18 av. Alsace Lorraine 19000 TULLE		<b>LOT n°07 PLÂTRERIE - PEINTURE</b> VIALANT LOGE SAS 14 Rue du Mazet 19200 USSEL	109 571,28 €
<b>Diagnostic amiante avant travaux</b>	1 320,00 €	<b>LOT n°08 CARRELAGE FAIENCES</b> Entreprise VEYRON Philippe rue de la Cité 19160 - NEUVIC	25 754,59 €
<b>Levé topographique de l'existant</b>	50,00 €		
<b>Etude géotechnique G2 AVP</b>	4 590,00 €	<b>LOT n°09- SOLS SOUPLES</b> SARL PLASTISOL Zac de la Solane 19000 TULLE	12 740,73 €
<b>Coordinateur SPS</b>	2 575,00 €		
<b>Contrôle technique</b>	4 400,00 €	<b>LOT n°10 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRES</b> SA MAGRIT 1, Le Gardet - 19200 - USSEL	222 142,50 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	84 094,23 €		
<b>Frais de mise à disposition d'agent - conduite d'opérations 3%</b>	35 241,75 €	<b>Lot n° 11 ELECTRICITE</b> SARL FAURIE ELECTRICITE ZI du Mazet 19200 USSEL	47 553,00 €
<b>Publicité</b>	779,28 €		
		<b>Lot n° 12 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</b> SARL FAURIE ELECTRICITE ZI du Mazet 19200 USSEL	44 870,54 €



C'est le projet du mandat et il était temps pour cette vieille dame de se refaire une beauté !

### Rénovation et extension de la salle

Adaptation de l'organisation de la salle pour prendre en compte les attentes exprimées par les associations et les habitants. Ainsi il est prévu, certes la réhabilitation de la salle, mais également son agrandissement et une réorientation, l'entrée se situera vers le centre de la place.

Mise aux normes de l'établissement : isolation, sécurité, accessibilité  
Le projet permet une amélioration et mise aux normes des espaces périphériques (vestiaires, sanitaires, rangement). Des sanitaires seront

également accessibles depuis l'extérieur.

#### • pour 2024, période de démolition:

- ◆ Les travaux de la salle polyvalente ont débuté au lendemain de la fête, le 23 septembre, par le déménagement du mobilier, des estrades, de la vaisselle.....
- ◆ Avant de démolir la salle, une entreprise AI FRANCE s'est chargée du désamiantage des murs, du toit, des sols et dépose des ardoises et démolition de l'ancienne cuisine



#### ◆ Dépose de la charpente par l'entreprise GOUNY-TMB



#### ◆ Ensuite l'entreprise Breuil a pris le relais pour casser la dalle existante et le mur afin de permettre l'extension.



2025 sera la période de reconstruction, avec un résultat qui nous espérons plaira à tout le monde.

## 20 Chaque année de nouvelles dépenses

Outre les augmentations de nombreux tarifs, que nous connaissons tous à titre personnel (électricité, chauffage...), la commune doit faire face chaque année à des dépenses nouvelles.

Depuis quelques années la ville d'Ussel nous facture des frais de scolarité pour les enfants qui fréquentent les écoles élémentaires et maternelles. Actuellement 26 enfants sont concernés et les frais de scolarité par enfant à 2227,88€ par enfant en maternelle et 1006,76€ par enfant pour l'école élémentaire. Soit un total de 42050,32€ pour l'année scolaire 2023/2024.

Ce tarif est réactualisé chaque année.

D'autre part le prix d'accès à la cantine scolaire est supérieur pour les enfants extérieurs à la ville d'Ussel. La commune de St-Exupéry a décidé de prendre en charge ce supplément de 1,00€ par repas et par enfant, afin de ne pas pénaliser les foyers qui habitent notre commune ; le montant facturé en 2024 s'élève à 2831€

Il en va de même pour les repas portés à domicile, pour lesquels la ville d'Ussel facture un supplément de 1,50€ par repas pour les habitants extérieurs.

Enfin la compétence de l'urbanisme ayant été transférée à Haute Corrèze Communauté, les services rendus dans ce domaine (initialement assurés gratuitement par la Direction Départementale des Territoires) sont désormais facturés à la commune au tarif suivant:

Certificat d'urbanisme d'information	26,80 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	53,60 €
Déclaration préalable	134 €
Permis de construire	134 €
Autorisation de travaux	402 €
Permis d'aménager	335 €
Permis de démolir	207,20 €



Toutes ces charges supplémentaires viennent gréver le budget de fonctionnement de la commune.

### ÇA ROULE TROP VITE !!!

C'est une réflexion qu'on entend souvent : « ça roule trop vite dans le bourg ! »

Afin de vérifier les vitesses pratiquées dans l'agglomération de St Exupéry un comptage des véhicules et une analyse de leur vitesse ont été effectués en avril 2024 par les services du Département, à la demande de la municipalité.

Les appareils permettant de réaliser ces opérations ont été positionnés sur les routes départementales RD63 (rue du stade) et RD138 (rue Antoine de St-Exupéry).

Les résultats de cette analyse du trafic sont repris dans le tableau ci dessous:

	Véhicules légers			Poids lourds		
	Nbre véhicule s/ jour	Vitesse moyenne	V85 (* )	Nbre véhicules / jour	Vitesse moyenne	V85 (* )
RD 63 Bourg->RD45	148	52 km/h	64 km/h	2	35 km/h	51 km/h
RD 63 RD45→ Bourg	178	50 km/h	67 km/h	2	41km/h	53 km/h
RD 138 Bourg->RD45	317	62 km/h	74 km/h	4	55km/h	71 km/h
RD 138 RD45→ Bourg	312	60 km/h	72 km/h	3	56km/h	64 km/h

(\* ) V85 = vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des usagers.

### Analyse du Conseil Départemental

Les vitesses moyennes sont proches de la limitation de vitesse, notamment sur la RD63.

En ce qui concerne la RD138 les vitesses supérieures à la limitation sont explicables par le positionnement du point de comptage dans un alignement droit, d'une part, ainsi qu'à la situation de de l'entrée d'agglomération à quelques 800m du centre bourg, ces 2 facteurs n'incitant pas à maintenir le 50km/h.

Très peu de conducteurs peuvent être considérés comme des usagers particulièrement irrespectueux.

Certes, un seul excès de vitesse peut avoir des conséquences dramatiques, mais seuls les contrôles inopinés des forces de l'ordre seraient de nature à faire changer le comportement de ceux qui roulent au-delà d'une certaine vitesse (60 km/h).

En conclusion, MERCI à chacun d'être vigilant à sa vitesse et à son comportement au volant, aussi bien dans le bourg que sur nos petites routes et dans les hameaux.



La nouvelle croix en chêne de l'église a été érigée le mercredi 22 novembre 2023.

La bénédiction s'est déroulée le samedi 8 juin 2024 par le Père Bertrand d'Elloy en présence du maire Jean-Pierre Bodeveix, des conseillers municipaux et de nombreux paroissiens. A la fin de la cérémonie, la municipalité a offert le verre de l'amitié partagé en toute convivialité sur la place de l'église.



Un merci est adressé tout particulièrement à ceux qui ont oeuvré bénévolement à la rénovation et la mise place de cette grande croix.

## Nous n'abandonnons pas la saboterie....

Le succès obtenu en 2023, lors de l'ouverture des portes de la Saboterie Dalègre a redonné de l'espoir et l'envie de faire revivre le site. Mais quel devenir offrir à cette saboterie qui puisse lui redonner vie et profiter au territoire qui l'a vu naître ?

Les investigations menées dans les années 2010 par la communauté de communes de l'époque et un bureau d'études de Toulouse avaient abouti à un projet surréaliste et irréaliste financièrement pour notre commune.

Dans le cadre d'un projet plus modeste et susceptible d'évoluer dans le temps, la commune de Saint-Exupéry-les Roches, accompagnée par le Pays d'art et d'histoire Haute Corrèze Ventadour et le pôle patrimoine de Haute Corrèze Communauté, a lancé un marché pour trouver une équipe compétente et créative capable de proposer un projet inattendu, pertinent et techniquement détaillé afin de faire découvrir et revivre la saboterie.

Le projet serait porté par la commune de Saint-Exupéry-les Roches avec le soutien du Syndicat de la Diège, du pays d'art et d'histoire et de HCC. La réflexion porte non seulement sur la valorisation de la saboterie Dalègre mais sur une mise en réseau avec un ensemble de sites (église, château, site des Roches...) pour valoriser toute notre commune.

Différentes réunions ont eu lieu depuis quelques mois, organisées par et en présence de Marion Barreau du pôle patrimoine de HCC et Zoë Dupeu du pays d'art et d'histoire; l'une des dernières a rassemblé différents partenaires financiers afin de délimiter les éventuelles participations des uns et des autres. Etaient présents des représentants du département (le projet pouvant faire partie du contrat pluriannuel), de la région (le projet peut entrer dans dans le nouveau règlement d'intervention de la région vis à vis des opérations de valorisation du patrimoine), de l'état (possibilité de subvention dans le cadre de la DETR) mais aussi de la fondation du patrimoine ainsi que du CAUE (Conseil d'architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le CAUE propose de rédiger une fiche conseil sur le volet architectural et paysager pour mieux guider le projet et répondre au souhait de la Fondation du patrimoine.

Courant janvier le cahier des charges et le budget prévisionnel devraient être finalisés afin de pouvoir faire les demandes de subventions.



## Projet de parc photovoltaïque de Saint-Exupéry-les-Roches et Saint-Bonnet-près-Bort

La conduite d'un projet photovoltaïque à Saint-Exupéry-les-Roches et Saint-Bonnet-près-Bort répond aux ambitions de Haute Corrèze Communauté et du groupe EDF, engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

**Le choix du site:** il repose sur un certain nombre de caractères indispensables à l'implantation d'un parc photovoltaïque : la disponibilité des terrains ( le propriétaire étant Haute Corrèze Communauté) et l'acceptabilité des élus, un site en partie dégradée avec le circuit automobile abandonné, un délaissé dans l'enceinte de l'aérodrome et des terrains agricoles de faible intérêt. Une irradiation solaire maximale sur un terrain quasi plat sans ombrage.

Le projet occupe une surface clôturée d'environ 14,3 ha pour une emprise au sol 6,65 ha, assorti d'une zone à défricher de 2,6 ha. Il sera organisé en 3 îlots comprenant 6,65 ha de panneaux photovoltaïques sur structure fixe, 5 postes techniques (1 poste de livraison, 4 postes de transformation), une réserve incendie de 60

m<sup>3</sup>, une clôture et un portail pour chaque îlot.

La Centrale Photovoltaïque sera composée de structures fixes supportant des modules inclinés à 15° vers le sud ; la hauteur est de 3 mètres et la distance entre 2 lignes est de 2,5 mètres permettant le passage entre deux lignes.

Le site de production électrique sera raccordé au poste source d'Ussel situé à 11,3 kms à l'Ouest du projet.

La production envisagée pour une puissance de 14,55 MWc environ est estimée à 17000 MWh/an, correspondant à la consommation électrique de 7800 personnes et permettant d'éviter environ 740 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

L'accès principal au parc se fera depuis la RD105. Le parc photovoltaïque sera entièrement clôturé (grillage de 2m de

hauteur) et sécurisé (surveillance électronique du site 7j/7 et 24h/24) ; 350 mètres de haies seront créées autour du projet.

**Une enquête publique** s'est déroulée du jeudi 20 juin au lundi 22 juillet 2024 sur la commune de Saint Exupéry les Roches et de Saint-Bonnet-Près-Bort **avec pour conclusion un avis favorable** du commissaire enquêteur.

**Les permis de construire** de chaque commune déposés le 17 juillet 2023 **ont été accordés** sous réserve de respecter certains articles le 27 septembre 2024 par le Préfet Mr Etienne Desplanques

**Documents consultables sur internet** <https://www.correze.gouv.fr/index.php/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les-enquetes/PHOTOVOLTAIQUE-Enquete-publique-20-06-24-22-07-24-Saint-Exupery-les-Roches-Saint-Bonnet-pres-Bort>



## Les structures enfance jeunesse sur le territoire

### Des accueils près de chez vous :

Les 7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Haute Corrèze Communauté accueillent les enfants de 3 à 13 ans pendant les vacances scolaires à la journée ou à la demi-journée (Mestes, Liginiac, Neuvic, Merlines, Peyrelevade, Sornac et La Courtine). Chaque enfant peut être inscrit sur n'importe quel site selon les préférences des parents. L'objectif des ALSH est de donner à chaque enfant les moyens de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres par la découverte ou l'expérimentation d'activités de loisirs.

### Les centres pré-ados :

Les centres pré-ados accueillent les jeunes à partir de la 6ème sur 2 sites, la commune de Neuvic et Merlines sur les vacances scolaires.

### Les séjours :

En 2025, 8 séjours éducatifs sont organisés par HCC. Ces séjours ont pour objectifs d'offrir à des enfants et des jeunes des temps de découverte, d'apprentissage et de vie collective hors du cercle familial.

Vous trouverez sur le site internet [hautecorreze.fr](http://hautecorreze.fr) les programmes d'animations des ALSH, des centres pré-ados ainsi que la programmation des séjours 2025.

### Contact et renseignements :

#### Accueils de loisirs :

Laura Fabre

[lfabre@hautecorreze.municipalite.fr](mailto:lfabre@hautecorreze.municipalite.fr)

06.62.16.03.93

#### Centres pré-ados :

Guilhem Arbaret

[garbaret@hautecorreze.municipalite.fr](mailto:garbaret@hautecorreze.municipalite.fr)

07.62.33.77.50

#### Séjours :

Léna Pradoux

[lpradoux@hautecorreze.municipalite.fr](mailto:lpradoux@hautecorreze.municipalite.fr)

06.58.72.23.00



## Clément Monjanel sacré champion du monde cette année !

L'année 2024 aura encore été une riche année pour notre Saint-Spiérois le plus connu. Le jeune kayakiste Clément Monjanel (avec son coéquipier Corentin Combe) est monté sur la plus haute marche mondiale.



Les années se suivent et se ressemblent pour Clément Monjanel du Haute-Corrèze Kayak Club. Le jeune homme de 22 ans originaire de La Bascoule à Saint-Exupéry-les-Roches s'est illustré, cette année encore sur les rivières du monde entier.

Tout a commencé en mai dernier, sur l'Isère, lorsque Clément a obtenu son ticket pour l'équipe de France avec son camarade Corentin Combe, en canoë biplace de descente. Une victoire qui leur permettait de représenter le France sur plusieurs courses internationales au fil de l'année. Et le jeune sportif n'a pas raté les rendez-vous de l'année, tout en poursuivant son travail de maitre-nageur en région toulousaine et en suivant des études

pour obtenir le DE JEPS (Diplômes d'État de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport) spécialité Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive

À peine un mois plus tard, les deux Corrèziens se sont retrouvés dans le nord-est de l'Italie, à Mezzana, pour participer à une manche de Coupe du Monde. En course sprint, l'équipage s'est illustré, arrivant à la première place des qualifications. Il restait alors la finale mais, en raison d'un niveau d'eau trop élevé, les organisateurs italiens ont décidé d'annuler cette dernière course et de prendre en compte uniquement les phases qualificatives comme résultats finaux, plaçant ainsi les deux Corrèziens sur la plus haute marche du podium de cette Coupe du monde.

Après un retour estival pour profiter du soleil de Saint-Exupéry-les-Roches, Clément est reparti pour l'Espagne cette fois et le rendez-vous de l'année : les championnats du monde de descente fin août dernier. Avec trois médailles d'or (dont une en sprint et deux en équipe) et une médaille de bronze, Clément Monjanel et Corentin Combe deviennent pour la première fois les cèstes les plus rapides du monde. « *On a fait notre maximum sur chacune des courses, on a tout donné. Les entraînements de ces derniers mois ont payé. On rentre avec un titre de champion du monde et ça, c'est le graal !* », s'est réjoui le Saint-Spiérois qui a fait la fierté de François et Nathalie, ses parents, mais aussi d'Elise, sa sœur, et de son frère Sylvain.

Après une autre médaille d'argent à l'automne aux championnats de France de descente sprint à Vayres-sur-Marne sur le bassin olympique, nos deux champions se sont envolés en fin d'année pour la Chine afin de représenter la France (et donc aussi Saint-Exupéry) encore une fois à l'international.

Souhaitons à Clément le meilleur pour l'année 2025 qui promet d'être encore riche en médailles !

Jérémy Truant





## A l'origine

L'association du Rocher Club de Saint-Exupéry a été créée en octobre 1941, à la base c'était une association sportive d'athlétisme, de football et natation:

*Article 2 des statuts : « elle a pour but par la pratique des exercices physiques et notamment de l'athlétisme et du football, de préparer au pays des hommes robustes et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite »*

### Photo d'archive avec joueurs de l'époque

Des noms de joueurs bien connus dans la commune: Edmond Dalègre, Alfred Deleporte, Gabriel Voissière, Joseph Cloup, Pierre Rougerie, Jean Espinasse, Marcel Dubien, André Becot, Robert Chambre, Julien Ceppe, Georges Montlouis, Aimé Chambade, Lucien Thomas, Roger Dalègre, Fernand Vialaneix, Marcel Baudenon, André Chamalaud.....

Souvenirs! Souvenirs! Quand un ancien footballeur rencontre d'autres anciens footballeurs... qu'est-ce qu'ils se racontent? Des histoires d'anciens footballeurs bien sûr! L'occasion d'une réunion d'anciens à la mairie était trop belle! Et chacun de raconter son histoire et celle du club! Le foot à Saint-Exupéry plonge ses premières racines sportives dans la pratique du rugby. Dès 1942, un premier club de foot qui succède à celui du rugby "le rocher club" voit le jour. La guerre en aura raison rapidement. Difficultés économiques, difficultés de déplacement, joueurs mobilisés ou au STO, le club disparaît.

En 1982 un groupe de jeunes amateurs de foot obligés de jouer à Ussel plutôt que sur leur commune de Saint-Exupéry décide de réveiller le Rocher-Club "On s'est dit : et pourquoi pas dans notre village? A l'époque j'avais 30 ans dit Alain. On était une bande de copains. On a essayé de récupérer au maximum les jeunes du coin qui jouaient ailleurs!" Et c'est ainsi que va naître -ou renaître...- le Rocher Club St Exupéry.

Onze joueurs du cru et des joueurs venus d'Ussel. "Notre première réunion s'est tenue un dimanche après-midi au café chez madame Cholet. Une équipe de 17 joueurs dont le premier président était Jean-Marc Teilleux. Et en bord de touche un public nombreux et enthousiaste de familles et d'amis.

"Le noyau de l'équipe jouait ailleurs! Après on a pioché des jeunes à l'extérieur. Moi, par exemple, j'étais nul. Je n'avais jamais joué au foot de ma vie!" confesse un vigoureux ancien Patou.



### L'EQUIPE DE 1983

*De gauche à droite en haut Gilbert RATURAT, Lucien TOUQUET, Alain MARCHE, Daniel MANGOT, Frédéric JALY, Philippe DUVERNEUIL, Patrice ROCHE, Patrick VINATIER debout Jacky POUGET*

*De gauche à droite en bas :*

*Gilles MEYNIAL, Thierry VINATIER, Philippe VINATIER, Jean-Louis MOULINOUX, Mario NICOLAS, Alain MONTLOUIS*



Terrain du Martinet



Terrain à Bordier



Stade actuel

Le hic, c'est que les sols de la commune ne sont pas vraiment plats. Et ceux qui l'étaient un peu étaient bien sûr exploités par des agriculteurs. Ce sera dans un premier temps l'ancien maire Georges Touquet qui propose un champ au Martinet. Plus tard un nouveau terrain, toujours un grand champ, sera choisi chez Daniel Roche, face au cimetière. Il avait un double avantage : plus proche du bourg et plus plat. Petit problème... les taupinières "Ca désavantageait notre avant-centre qui n'était déjà pas très habile" se moque gentiment un qui n'était visiblement pas avant-centre! Il faut attendre 1987 pour que la commune achète un pré à la Vergne -sous le mandat de Denis Dalègre- projet mené à terme par Eugène Escurier avec l'aménagement du stade.



Le panda du logo du Rocher-club est né dans une fête foraine. Un habile tireur avait gagné un panda en peluche. Il a été adopté par toute l'équipe !

Les premières cages sont fabriquées par un artisan du bourg en soudant des barres métalliques récupérées à la ferraille. On s'en doute... pas de vestiaire! "C'étaient les voitures!" se rappelle David. Il ajoute "Et quand une équipe de basse-Corrèze arrivait... ils cherchaient le terrain!"

Petit à petit le club s'étoffe. Son siège est au café de La Poste chez Jacky Pouget. "On a du mal aujourd'hui à imaginer" commente avec un sourire un ancien président Michel Duverneuil "l'ambiance était extraordinaire!" Et les maillots? Là encore le

règne de la débrouillardise! Zéro sponsor! L'équipe en 4ème division ne fascine pas les financiers... Et l'époque n'était pas comme aujourd'hui au règne de l'argent dans le foot! Mais nos astucieux sportifs avaient d'autres solutions "Pour gagner des sous on allait aux champignons ou on faisait des bals! A l'époque c'était plus de 200 personnes" se remémore David. La vente de calendriers rapportait aussi de l'argent.

Le club de foot, au cœur de Saint-Exupéry organisait le Réveillon et des concours de belote.

Les entrainements suivaient le rythme de la vie du village. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils

étaient folkloriques "Il y avait un parcours de cross mais il y avait de la tricherie...!" avoue avec malice un ex-footballeur, David. "On coupait!!" Et que dire des veilles de match parfois arrosées... Il y avait autant de joueurs à l'entraînement qu'au café! En période de chasse, chasse le matin et foot l'après-midi. Pour les sportifs du Rocher St Exupéry les résultats étaient secondaires. L'important était de se retrouver entre copains pour s'amuser. Et le club avait son "service de renseignement qui l'informait d'éventuels contrôles de police "Tu leur diras, on est en bas!" Le mystère plane toujours sur le nom de l'informateur au sein des forces de l'ordre.

Autour de la table les anecdotes fusent. De la vache au lieu-dit le Bordier qui est entrée sur le terrain et a obligé l'arbitre à arrêter le match aux démêlés avec un autre arbitre un peu vache "Il y a un petit bonhomme qui lui a botté le cul! Il nous avait entubés. C'était tendu!" explique un témoin de l'incident.

Les 25 ans du club avec des maillots siglés, et l'anecdote des maillots oubliés. Il a fallu enfiler d'autres shorts... Et l'un, trop petit, craqua lors d'une touche!

En première ligne aussi une mémorable rencontre avec match retour en Belgique. "On a planté un tilleul quand les Belges sont venus!" Il est toujours bien là.

Les idées ne manquent pas pour s'amuser. En été ballon rond et ballon ovale se retrouvent ensemble sur le même terrain. Une mi-temps football, une mi-temps rugby! A la troisième mi-temps

plus de ballons en cuir mais des ballons d'apéros! Par sécurité, le club avait sa buvette ambulante! Le club a fêté ses 25 ans puis ses 50 ans. Toutes occasions étaient bonnes pour se retrouver entre copains!

#### LISTE DES PRESIDENTS SUCCESSIFS DU ROCHER CLUB

Jean-Marc TEILLEUX  
Gilbert RATURAT  
Pascal EYBOULET  
Michel DUVERNEUIL  
André KIPP,  
André BABUT,  
Marcel GALGANI,  
Sébastien SERRE  
Thierry SABOURAULT  
Thomas AURIEL  
Franck LANIER  
Cécile PINGAUD



Aujourd'hui, les deux équipes: masculine et féminine(née en 1999) portent le flambeau des fondateurs.

A l'occasion de cet article, nous avons retrouvé de nombreuses photos du club, si ça vous intéresse, venez nous voir à la mairie.

# Comité des fêtes de Saint-Exupéry

## 2024 : une année festive mais aussi synonyme de renouveau pour la salle !

**Que de souvenirs avons-nous tous dans celle-ci, que ce soit avec le comité des fêtes ou encore personnels ou familiaux...**

Comme chaque année, le comité a tenté de faire plaisir et de proposer des animations variées pour satisfaire petits et grands...

Un seul bémol cette année, la météo...qui n'a pas été en faveur du comité et a entraîné l'annulation d'une manifestation.



Tout d'abord le comité a débuté son année de festivités par **la chasse aux œufs de Pâques** se déroulant le 6 avril sur le stade. Tout au long de l'après midi, les enfants ont été accompagnés par Marcus de la Pat Patouille dans leur recherche gourmande. Ensemble, parents, enfants et bénévoles ont pu savourer un bon goûter au soleil rendant ce moment si convivial. Les enfants ont pu repartir maquillés comme leurs supers héros ou encore avec le souvenir du lâcher de ballons.

Hélas, **l'apéro-concert** n'a pas pu être maintenu à cause d'une météo capricieuse. Il en a fallu plus toutefois pour démotiver l'équipe des bénévoles !!!



En effet, durant l'été tant attendu, **2 marchés d'été (12 juillet et 9 août)** ont eu lieu avec chacun une belle affluence ! Merci encore à l'ensemble des producteurs et artisans de répondre présents sur notre bourg afin que ces dates clés dans la vie de la commune persistent et remplissent de joie le cœur des villageois !



A franche allure, la date de **notre fête patronale (21 et 22 septembre)** est arrivée et encore une fois dame météo a fait des siennes ! Mais heureusement l'équipe du comité a apporté de la couleur et repoussé la pluie sur la journée du samedi !



On gardera en mémoire, le succès du concours de pétanque avec une trentaine d'équipes (merci encore aux joueurs pour cette belle fidélité) et également cette soirée haute en couleurs... « La der dans la salle » comme l'ont surnommée les bénévoles. Effectivement, la salle se rappellera des lancés de poudre colorée comme pour lui dire adieu avant de refaire peau neuve. L'ambiance dynamique et festive a marqué cette soirée de la fête de la Saint Maurice.





Le dimanche, la pluie ayant pris le dessus, quelques brocanteurs courageux se sont installés dans la rue principale, merci à eux. L'après-midi, la parade des jeux Olympiques a réussi à passer entre les gouttes, certainement grâce à Lorie qui a su repousser le mauvais

temps en crachant du feu !!! Un concours peu commun a également eu lieu et certains se sont pris au jeu : le lancer d'espadrille... bravo aux participants qui ont partagé leur talent jusque-là caché ! Merci donc aux artistes, aux animateurs et aux spectateurs d'être venus durant ce week-end festif.



Une fois la rentrée des classes passée, il fallait refaire plaisir aux enfants et fêter comme il se doit **Halloween le jeudi 31 octobre**. C'est donc nombreux et avec gaieté que nos petits diabolotins ont effrayé cette année les habitants du bourg et du lotissement du bois de Jacques. Et une chose est sûre les paniers ont failli déborder de bonbons...merci donc aux habitants ainsi qu'au conseil municipal pour leur générosité.



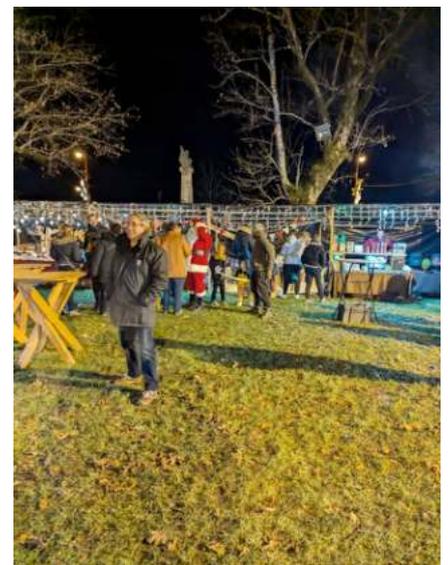
La salle des fêtes se refaisant une petite beauté, la programmation des événements de Noël a dû être adaptée.

**Le vendredi 13 décembre a donc eu lieu le marché de Noël** avec 32 exposants, artisans et producteurs. Un très beau succès pour clore cette année! Vous avez répondu présents pour déguster notre vin chaud et flâner devant les cabanons remplis de jolies choses et de gourmandises. L'ambiance de Noël était bien là... orgue de barbarie, balades en calèche, visite de Monsieur le Père-Noël et même un sculpteur de ballons...

L'année 2024, s'est donc terminée magnifiquement bien, grâce aux nombreux exposants présents et surtout grâce à vous !

Juste un grand merci pour votre fidélité. Recevez les meilleurs vœux pour cette nouvelle année de la part de l'ensemble des bénévoles du comité des fêtes !

**Pour finir, le comité des fêtes fait un appel à ceux qui souhaiteraient rejoindre cette super équipe et s'investir dans la vie du village. Vous êtes les bienvenus à l'Assemblée générale qui se déroulera durant le mois de janvier (la date circulera sur les réseaux et le journal local) ou tout simplement n'hésitez pas à vous manifester auprès d'un bénévole de l'association.**



# « LOUS ESCLOS »

Convivialité, détente, divertissement, activités c'est ce que vous a proposé l'association LOUS ESCLOS en 2024. 105 adhérents ont pu participer à des rencontres amicales, et à des activités de belote, tarot, marche détente ou soutenue, peinture, chorale, travaux manuels, scrabble ainsi qu'à deux voyages. Pour financer ces activités l'association a organisé un loto, un spectacle de théâtre et une marche gourmande.

Voici en images un petit résumé des activités 2024

- Le partage de la bûche le 22 décembre 2023, avec la participation de notre chorale.
- Le partage de la galette des rois le 11 janvier.
- Le partage des crêpes de la chandeleur le 8 février.
- Le loto de printemps le 3 mars.
- Une pièce de théâtre le 13 avril avec le CCS d'Egletons (90 spectateurs).



- Un Voyage au Château des Milandes et à la distillerie Denoix le 28 mai.



- Une Rando gourmande le 2 juin.
- Un voyage à Lascaux et au Parc du Bournat le 3 septembre .



- L'assemblée générale à Saint Bonnet suivie d'un repas le 24 novembre.

Suite à l'assemblée Générale du 24 novembre 2024 , l'association propose pour l'année 2025 des activités réduites consécutivement à la modification de la salle polyvalente. :

- ✓ Loto de printemps 14h salle polyvalente de Saint Bonnet le 9 mars
- ✓ Rando gourmande le dimanche 25 mai.
- ✓ Voyages : le 3 Juin Rocamadour, non encore déterminé en septembre.
- ✓ AG 10H le 23 novembre.



Les membres du bureau pour 2025 sont :  
 Président Mr TESSONT Didier,  
 Vice Présidente Mme BRUGERE Annie, Mme EYBOULET Odette,  
 Secrétaire Mme JUILLARD Jeannine,  
 Vice Secrétaire Mr BRUGERE Jean louis ,  
 Trésorière Mme TEILLEUX Luce,  
 Vice Trésorière Mme MONCOURRIER Christine.

Les personnes désirant faire partie de l'association peuvent s'inscrire en envoyant leurs coordonnées : Nom, Prénom, adresse, téléphone et adresse Mail à un des membres du bureau :

M Tessont Didier 2 la Maurianjoune 19200 ST Exupéry ou Mme Juillard Jeannine 2 rue du Méridien 19200 ST Exupéry, ainsi que la cotisation de 17€ pour l'année en chèque à l'ordre de Lous Esclos.

# Pétanque des Roches

## Compte rendu de l'assemblée Générale du 08/11 2024 à 18h30

Le président, Eric TROUCHE, ouvre la séance à 18h30, en adressant ses remerciements aux membres de l'association présents, venus nombreux, ainsi qu'aux nouveaux arrivants, sans oublier les bénévoles et les sponsors.

Il remercie Mr le MAIRE Mr Jean Pierre BODEVEIX, absent mais représenté par plusieurs membres du conseil, qui

représentent la commune ce jour-là,

Présents : E Trouche, C Roche, G Engeammes, V Vinas, M Simon, A Montlouis, D Albèri, A et N Bonnel, G Brandely, C et Mme Cauquot, G et M Malpelas, C DeLorenzi, M Engeammes, F Jullien, Y Maison, R Neuville et sa femme, CH Noël, G Planard, B Theil, CH Thuillier, G et D Trespeuch, J Spadat, J Coste, S Simonet, JM et B Estrade, N Mournetas, N Veyrieras, E Darnajou, A Zlotos, C Menardl, T Parsoite, S Dupuy, Y Vincent, M et Mme Chassing et de nombreux bénévoles. Grosse affluence pour cette assemblée générale 2024.

### Bilan moral :

L'année 2024, aura été idéale pour la pratique de notre sport malgré des championnats en partie marqués par le temps froid et pluvieux.

Le club a enregistré une augmentation de ses licenciés, passant de 48 à 60 licenciés en 2024.

La Pétanque des Roches a eu la possibilité d'organiser ses 3 journées principales, pour sa survie, qui sont :

#### **•La journée Pot au Feu des 12H vétérans**

organisée le 8/02/2024 au Boulodrome d'Ussel,

•**Les 12H de St EX** « Challenge René LOMBARTEIX » qui ont eu lieu à ST Ex le Lundi de Pentecôte 20/05/2024

•**Le concours d'hiver** qui a eu lieu le 27 /12/2024 au Boulodrome d'Ussel avec 24 doublettes

Cette année, le club n'a pas prévu de concours de belote pour la fin de l'année 2024.



### Petit rappel:

Concernant le suivi de la vie de notre club, la présence de notre site internet créé pour le club, par notre trésorier GILLES ENGEAMMES que je tiens à féliciter et remercier pour sa mise à jour, aussi bien pour les résultats, que pour les photos, aidé par sa femme Mireille. [www.petanquedesroches.fr](http://www.petanquedesroches.fr)

Sachez qu'il s'occupe aussi du site du Boulodrome qu'il a créé : [www.boulodromehautecorreze.fr](http://www.boulodromehautecorreze.fr)

Une page FACEBOOK permet au club de communiquer depuis début Novembre 2023 : [Pétanque des Roches](#)

### CONCERNANT LES RESULTATS DE CETTE ANNEE 2024

• EN COUPE DE FRANCE; l'équipe engagée qui a perdu au 2eme tour à Argentat.

• EN COUPE DE LA CORREZE : 1 équipe engagée qui a été jusqu'au 2eme Tour (défaite au Carreau Tulliste)

Au 1er tour, le club était exempt. Au 2eme tour nous avons perdu au boulodrome de Tulle face au Carreau Tulliste.

### EN CHAMPIONNATS DE PARTEMENTAUX

• EN TIR DE PRECISION à TULLE : 0 JOUEURS ENGAGES, aucun qualifié

• EN TRIPLETTE MIXTE à ROSIERS le 8 MAI 2024: 4 EQUIPES ENGAGEES, aucune qualifiée

• EN DOUBLETTE SENIORS à CORREZE le 11 MAI 2024 : 8 EQUIPES ENGAGEES, 2 qualifiés Karim BENADJEMIA et Stéphane DUPUY perdent en barrage ; Eric TROUCHE et Joel COSTE perdent en 8ème de finale.

• EN TRIPLETTE SENIORS MASCULINS à ROSIERS: le 6 Avril 2024 : 5 EQUIPES ENGAGEES aucune qualifiée

• EN TRIPLETTE FEMININ à BRIVE: le 7 AVRIL 2024: 1 EQUIPE ENGAGEE aucune qualifiée

• EN TRIPILETTE MIXTE VETERANS à ST PRIVAT le 4 SEPTEMBRE 2024 : 2 EQUIPES ENGAGEES aucune qualifiée

• EN TETE à TETE SENIORS à BORT le 13 AVRIL 2024: 13 équipes engagées (3 qualifiés pour le lendemain à St Privat Yann, Franck et Christophe. Christophe ROCHE termine 5ème après un superbe parcours)

(Christophe ROCHE ira à la Ligue de ST JUNIEN et ne sortira pas de poule dans une sélection très relevée)

• EN TRIPLETTE PROMOTION à LAPLEAU le 13 MAI 2024: 7 EQUIPES ENGAGEES, 1 seule qualifiée Eric TROUCHE, Joel COSTE et Sébastien MALPELAS (l'équipe termine 3ème de Corrèze après un joli parcours) L'équipe ira à la Ligue et fera un parcours exceptionnel en perdant en quart de finale le 26 Mai 2024.



- EN DOUBLETTE MIXTE à CORREZE le 20 AVRIL 2024 5 EQUIPES ENGAGEES, une qualifiée qui perd en 1/4
- EN DOUBLETTE PROMOTION à ROSIERS le 24 AOUT 2024 12 EQUIPES ENGAGEES, 4 qualifiés Éric TROUCHE et Joel COSTE, Martine SIMON et Franck JULLIEN, Sébastien MALPELAS et Laurent BOURZEIX, Yves MATSON et Vincent VINAS.
- EN DOUBLETTE PROVENÇALE à USSAC le 30 MARS 2024 1 équipe engagée

### EN CHAMPIONNATS DES CLUBS /CDC)

- 1 EQUIPE1 en 1ere série: 5 rencontres: 3 VICTOIRES, 1 NUL, 2 PERDUS

L'équipe va se maintenir en 1ère série en finissant 3ème sur 6 (Bort descend)

- 1 EQUIPE 2 en 2ème série: 5 rencontres: 4 VICTOIRES, 1 PERDU

L'équipe va se maintenir en 2ème série en étant promue cette année, Bravo!

- 1 EQUIPE 3 en 4ème série: 5 rencontres: contre CHIRAC 4, MEYMAC 2, PEYRELEVADE, CHAMBERET 3, BOULE DES EAUX VIVES 2: 4 VICTOIRES, 1 PERDU

- Victoire en demi finale face à Tulle par 22 à 14
- Défaite en finale face à Argentat

L'équipe va monter en 3ème série

- 1 EQUIPE 4 en 4ème série: 5 rencontres: 1 VICTOIRE, 1 NUL 3 PERDUS

L'équipe va se maintenir en 4ème série

- 1 EQUIPE EN CDC FEMININES 2ème série: 5 rencontres contre ST PRIVAT, EGLETONS, LAPTEAU, BRIVE PPB, l'ABEILLE

- L'EQUIPE a joué à 6 cette saison. Fonctionnement nouveau. 1 VICTOIRE et 4 PERDUS



### EN CDC VETERANS

- 1 EQUIPE 1 en 1re série: 5 rencontres contre ST PRIVAT, MEYMAC, ROSIERS, CHAMBERET, MERLINES ABEILLE. l'équipe termine 4ème sur 6.

- 1 EQUIPE 2 en 2eme série: 5 rencontres contre CHIRAC 1, LAPLEAU 1, COCHONNET BORTOIS 1, CHAMBERET 2, ARGENTAT 2. L'équipe termine 5ème sur 6 et descend en 3ème série.

- 2 EQUIPES en 3ème série

- POULE 1 : 5 rencontres contre NEUVIC, MEYMAC 2, EGLETONS, BOULE DES EAUX VIVES.

- L'équipe 4 termine 1ère avec 3G, 1N et 1P, elle monte en 2ème série.

- L'équipe 3 termine 6ème sur 6 et descend en 4ème série.

### CONCERNANT L'ANNEE 2024/2025

Notre effectif explose car pour la première fois du club, nous avons un grand nombre d'arrivants portant l'effectif à 71 licenciés.

L'ambition pour ce club est de garder cet esprit familial, où tout le monde se connaît et peut jouer ensemble tout en essayant de faire des résultats, accompagnés de petits casse croutes.

2024 aura été une année très réussie en terme de performances.

En 2025 on aimerait poursuivre cette ascension et qualifier plus souvent des équipes en championnat notamment. On notera le fait que le Président de l'Association a souligné sa volonté {une implication plus importante de l'ensemble des licenciés du club sur la partie bénévolat (notamment pour ce qui concerne les animations du club).

Concernant le prix des licences 2025 il augmente par rapport à l'an dernier Suite à une décision du Comité de la Corrèze, (soit 50€ la licence senior masculine, reversé en totalité au comité, et 25€ seulement la licence senior féminine, du fait que le club participe à hauteur de 50% afin d'en attirer davantage).

La carte pour le Boulodrome étant passée à 25€ depuis 2023, le club prend 10€ à sa charge, par joueur licencié à la Pétanque des Roches.

Pour terminer les questions diverses posées, il a été demandé aux représentants de la commune de St EXUPERY LES ROCHES, suite au projet d'agrandissement de la salle des fêtes, en cours de réalisation, que nous comptions avoir à nouveau des terrains en remplacement, pour pouvoir pratiquer dans notre commune, car l'organisation de nos 12H reste l'évènement annuel indispensable à la survie de notre club qui nécessite aussi d'avoir suffisamment de terrains de pétanque dans le bourg. Pour 2025, nous allons devoir, non sans peine, délocaliser nos 12H de SAINT EXUPERY.

Suite à quoi, le bureau a été réélu. Il souhaitait poursuivre, tout en ayant un peu plus d'appui de la part de tous les licenciés du club. Fin de l'assemblée vers 20h30, suivi d'un petit apéro dinatoire et de quelques parties de pétanque dans le

Composition du Bureau 2025  
Président d'honneur: Jean-Pierre BODEVEIX  
Président: Eric TROUCHE  
Vice-président: Christophe ROCHE  
Trésorier: Gilles ENGEAMMES  
Secrétaire: Vincent VINAS  
Trésorier adjoint: Alain MONTLOUIS  
Secrétaire adjointe: Martine SIMON



Le Président,  
Eric TROUCHE

# Rocher Club

Bonjour à tous,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons commencé cette année « Foot ». Avec deux équipes, une sénior et une féminine toutes deux très impliquées.

Nos joueurs et joueuses apportent motivation et ambiance dans un sport qui n'est pas toujours facile. On peut constater leur bon niveau que se soit les garçons ou les filles. Ils sont notre fierté.



Je voudrais aussi remercier tous les dirigeants toujours là en soutien à leurs équipes. Olivier, Stéphane, Daniel, André, les coachs dont la fonction implique beaucoup de travail et de présence.

Merci aux familles accompagnantes qui apportent leur bonne humeur et leur soutien souvent présentes lors des déplacements.

Merci à Jacques toujours présent à la buvette, ainsi qu'à nos dirigeants en soutien souvent dans l'ombre pour des tâches essentielles.

Merci à notre trésorier Thierry, fidèle au poste depuis des années.



Nous n'oublions pas non plus Rodolphe et Guillaume qui ont œuvré avec nous pendant des années et que nous avons appréciés, merci à eux pour leur engagement.

Merci à Aurore d'avoir tenu le poste de trésorière adjointe pendant quelques années.

Il faut aussi parler de tous les sponsors qui nous apportent des financements sans quoi rien ne serait possible, nous avons beaucoup de reconnaissance envers eux.

Merci à la mairie pour sa subvention et en particulier à Monsieur le Maire toujours à notre écoute, à François et à Monsieur Monjanel pour sa disponibilité.

Enfin, il faut que je parle d'un désagrément dont nous avons été victime. Quelqu'un a appelé la BAC (Brigade Anti-Criminalité de Tulle) lors d'un bal que nous avons organisé: tout se passait bien, juste pour nous nuire.

Il faut se dire que ces manifestations sont un soutien financier et que je ne crois pas que notre club ait créé quelque dérangement que ce soit.

Il faut dire qu'au delà de l'aspect sportif et ludique, le football est un moyen de valoriser une commune puisque nous sommes honorablement connus dans la Corrèze.

Cette façon de saborder une association n'est pas digne!



## Composition du Bureau:

Présidente: Mme Cécile PINGAUD  
 Vice Président: Mr André BABUT  
 Trésorière : Mme Audrey MANUBY  
 Trésorière adjointe: Mme Cindy PERET  
 Secrétaire: Mr Thierry POIGNET  
 Secrétaire adjointe: Mme Manon BREUIL

## Entraîneurs:

Mr Olivier JAMET  
 Mr Stéphane MOREAU  
 Mr Daniel DUMAS

## Dirigeants:

Mr Jacques BENNE, Mme Myriam SIBIAL, Mme Annie RENAUDIN, Mme Françoise MARTIN, Mr José MARTIN, Mme Joelle BABUT, Mr Mathieu PINGAUD, Mr Florian LUBRANO

# Société Communale des Chasseurs de Saint-Exupéry



## Superbe envol d'un couple de colvert

permettant une meilleure visibilité.

Nous avons organisés une soirée Moules/Frites le samedi 25 mai 2024 précédée l'après-midi par un concours de pétanque qui a vu s'affronter 25 doublettes. Grillades et buvette ont régalés les adeptes de la pétanque.

La soirée a été une réelle réussite près de 200 convives ont participé à cette manifestation, cela faisait longtemps que l'on réclamait des moules....

Nous remercions la municipalité pour l'octroi d'une subvention annuelle de 350 € qui nous permet de pallier en partie à notre manque de recettes.

Le prix des cartes pour la saison 24/25 a été fixé à :

- 110€ pour les sociétaires
- 10€ la carte journalière par invité
- 200€ la carte étranger

(Photos prises à St Exupéry)

Notre société de Chasse compte 37 chasseurs pour la saison 2024/2025

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze a attribué un peu moins de colliers chevreuils (45) que pour la saison précédente et 27 pour les cerfs Elaphe.

Tableau de chasse saison 2023/24 : 20 Cerfs Elaphe (plus de 1000 prélevés en Corrèze), 46 Chevreuils (9000 prélevés en Corrèze), 31 Sangliers (5500 prélevés en Corrèze) et 30 Renards; Nous n'avons pas rempli notre quota attribué pour la saison passée.

Dans le cadre des efforts à réaliser sur la sécurité, notre société a investi sur 5 chaises d'affûts (miradors) ceci



Elles descendent vers le sud

## Suite à l'Assemblée Générale du 04 Août 2024 - Composition du Bureau

BODEVEIX Jean-Pierre - Président d'honneur  
 MAFFRAND Alain - Président  
 BELLE Alain - Vice-président  
 CRETON-BODART Pascale - Trésorière  
 CHABRERIE Bruno - Trésorier adjoint  
 ENGEAMMES Gilles - Secrétaire  
 CAUTY Didier - Secrétaire adjoint

# Aéroclub Ussel Thalamy

L'année 2024 se termine après encore pas mal d'aventures aériennes pour les membres du club et ceux venus découvrir l'agréable sensation de voler au-dessus de nos paysages toujours aussi enchanteurs . Notre nouvel ULM Ikarus achève sa première année au sein de notre flotte et son carnet de vol démontre qu'elle fut riche en péripéties avec de nombreux vols enregistrés que ce soit en instruction ou en navigation vers les innombrables terrains du pays .



Cette année, notre opération porte-ouverte n'a malheureusement pas été épargnée par la météo qui n'a pas permis autant d'activité que les précédentes années . Néanmoins, nous n'avons pas boudé notre plaisir à faire découvrir notre plate-forme auprès des curieux et intéressés venus malgré le temps maussade pour échanger sur la belle passion qu'est l'aviation. Une mise en scène de poste médical militaire avec une collection privée d'objets et de véhicules anciens fut

également présentée grâce à l'aimable participation de Mr SAMPOL Pierre, président de l'association Historisoin à Ussel



Toujours de nombreuses utilisations de l'aérodrome d'Ussel-Thalamy par des appareils extérieurs cherchant une piste d'atterrissage pour faire une halte ou ravitailler en essence. Et je peux vous assurer que l'authenticité, le calme et l'accueil de notre beau terrain ravi toujours autant les pilotes de passage ! Si bien qu'ils y

reviennent régulièrement . L'Amicale de Voltige Aérienne et l'armée apprécient également de pouvoir venir s'y exercer .

Notre aérodrome, de par son âge, avait de nombreuses histoires à raconter, notamment pendant la seconde guerre mondiale . En Juin, lors d'une conférence organisée par Mr SAMPOL Pierre à l'occasion de la commémoration du débarquement allié, deux membres de l'aéroclub ont participé pour citer les nombreux faits ayant eu lieu sur l'aérodrome et dans le ciel corrézien pendant cette période . L'intervention fut réalisée auprès de plusieurs classes de primaire qui semblèrent captivées par ce qu'était être pilote pendant cette page historique . L'occasion de faire connaître l'Histoire locale à la jeunesse usselloise .



L'occasion de faire connaître l'Histoire locale à la jeunesse usselloise .

A bientôt sur l'aérodrome d'Ussel-Thalamy !

BOGAERTS Robin

# Association de Gymnastique volontaire de la Dozanne et des Roches

Les séances de gymnastique ont repris le 09/09/24. En raison des travaux sur la salle polyvalente de St Exupéry, la saison se déroulera à la salle polyvalente de St Fréjoux.

L'effectif se maintient. Cette année, l'association compte 28 sportifs assidus.



Nous nous retrouvons les lundis de 18h30 à 19h30 autour de notre fidèle animatrice Christine. Toujours positive et souriante, elle permet à chacun de se sentir à l'aise et de trouver sa place.

Dans une ambiance musicale, les exercices sont variés : échauffements, coordination, équilibre, renforcements musculaires avec l'utilisation de poids, ballons, élastiques, bâtons, chaises. Ils se terminent toujours par quelques minutes d'étirements.

Cette activité permet de maintenir une forme physique. C'est également un moment de partage et de détente.

Pour clore la saison précédente dans la bonne humeur, nous nous sommes retrouvés au mois de juin, autour d'un bon repas au restaurant Mon Clocher, chez Xavier.

L'association remercie les municipalités de St Exupéry et de St Fréjoux pour leurs subventions et la mise à disposition des salles.

## Composition du bureau :

Présidente : Christine MONCOURRIER

Trésorière : Marie-Hélène MAYEN

Secrétaire : Annie BOURDOUX



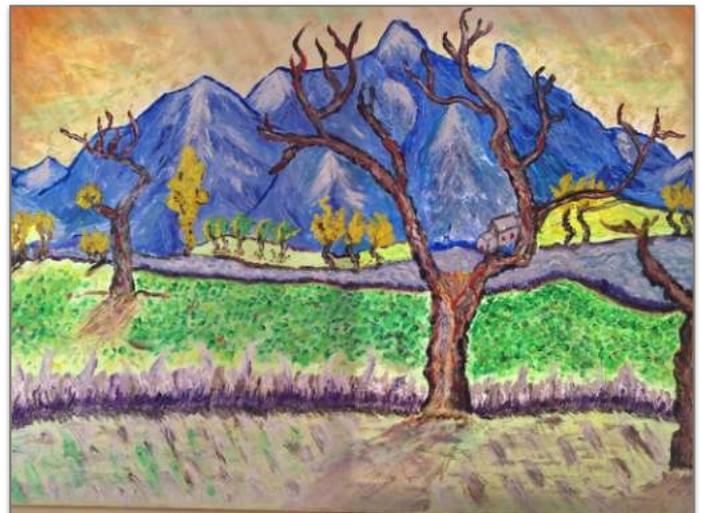
## Pas de Téléthon en 2024

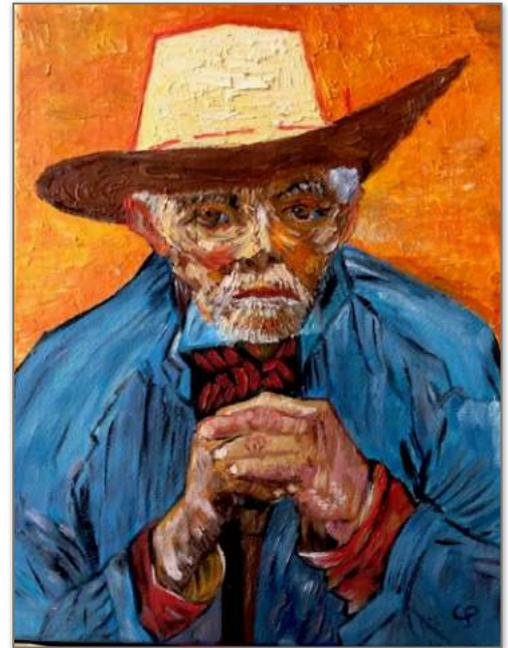
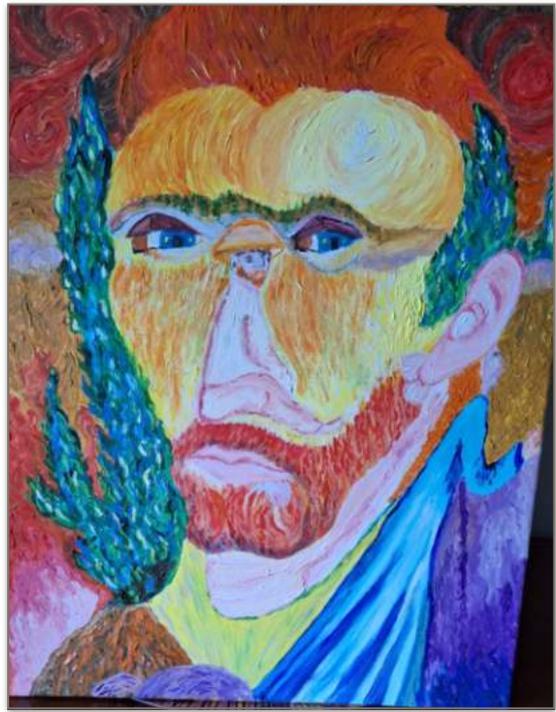
La salle polyvalente étant en travaux de rénovation et d'agrandissement, le Téléthon n'a pas pu avoir lieu en 2024 à Saint-Exupéry.

Après 22 années passées au côté de l'AFM Téléthon, Sabine Bercovitz a mis son association en sommeil pour au moins une année. La présidente et son équipe ont œuvré toutes ces années afin de récolter des fonds au profit de la recherche génétique. Son engagement sans faille est celui d'une maman d'un fils atteint de la sclérose tubéreuse de Bourneville qu'elle porte à bout de bras avec son mari depuis 31 ans. Toute la vie de cette famille tourne autour d'Alexandre et l'association est née pour apporter sa petite pierre à l'édifice Généthon et à la découverte de thérapies innovantes. Sabine a su fédérer une équipe solide et chaque Téléthon a été une réussite avec une mobilisation exceptionnelle et un énorme élan de solidarité.

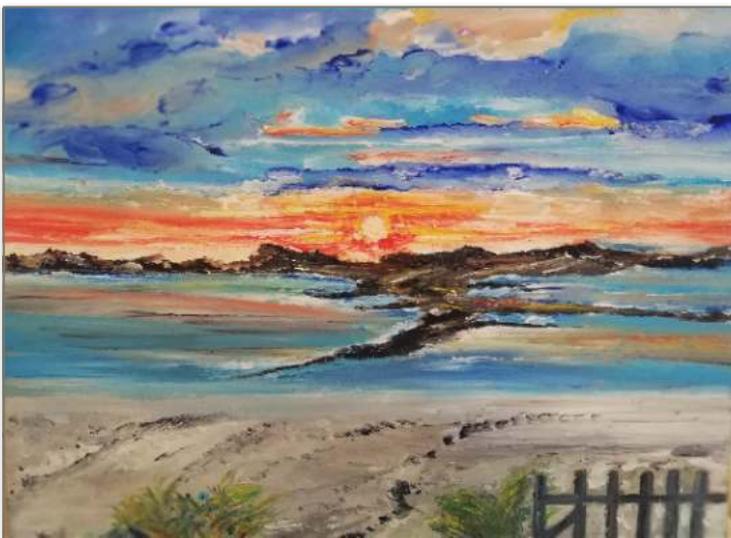
2025 verra peut-être le retour du Téléthon à Saint-Exupéry.

## *Voici quelques œuvres de l'atelier peinture*





**Nous pouvons admirer le talent de nos 6 artistes**



# Cérémonies du 8 mai , du 11 novembre au Monument aux morts

8 mai 2024



11 novembre 2024



# Fête patronale de la Saint-Maurice

*La fête patronale a été un succès malgré la météo maussade le dimanche. Le froid et la pluie ont découragé les exposants du vide grenier et les visiteurs de la fête foraine et des animations proposées.*

**Samedi 21 septembre : à 14h** l'incontournable concours de pétanque a réuni 30 équipes en doublette.

**à 18h** messe célébrée par l'abbé David WOSYNSKI,

**La soirée** s'est poursuivie par un bon repas « made in Corrèze » composé par le traiteur "Chez Baptiste" d'Eygurande dans une ambiance festive assurée par le DJ Loic Lutsen. Le souper terminé, la soirée s'est embrasée avec des jets de poudre colorée Holi et bal gratuit au son des musiques endiablées

**Dimanche 22 septembre: à 11h**, dépôt de gerbe au monument aux morts accompagné par les chants de la « chorale de Saint Exupéry les Roches », le tout suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

**L'après-midi** a débuté par un magnifique spectacle ayant pour thème les jeux olympiques de la compagnie Cirkomcha, les jeunes femmes ont défié le froid sur leurs échasses pour défiler dans le bourg et tenté de réchauffer l'atmosphère en crachant le feu.

Des jeux avaient été installés à l'intérieur de la salle des fêtes pour amuser petits et grands.

La bande à Mimile a poursuivi l'animation sous forme de jeux : exemple le lancer d'espadrille....



Les forains ont quand même travaillé malgré les aléas de la météo.



# REPAS DES AINES

Le repas annuel des aînés s'est déroulé cette année à la salle polyvalente de Saint-Bonnet près Bort le dimanche 17 novembre 2024.

109 adultes et 3 enfants ont rejoint la commune voisine pour partager un bon repas.

Après le discours détaillé du maire Jean-Pierre Bodeveix concernant les actualités de la commune, le président du club des aînés Lous Esclos Didier Tessont a souhaité un bon repas aux convives.

Chacun a pu apprécier l'excellent repas préparé et servi par Murielle et Eric Antraigue et leur équipe.

*Au menu: ballotine de volaille, cassolette de la mer, trou normand, sauté de veau, gratin dauphinois, tomates provençales, fromage, choux à la crème*



L'animation cette année était un retour aux racines des musiques et danses folkloriques de notre région assurée par la troupe des Gounauds de Bort.

Aux sons de l'accordéon, de la vielle et de la cabrette se sont enchaînées les valse, les bourrées, les mazurkas, les danses diverses en costumes régionaux. Les danseurs de la troupe ont invité les spectateurs à s'initier et à partager leurs pas. Moments de gaieté, de nostalgie, de découverte pour les enfants qui étaient les premiers sur la piste.



L'âge d'invitation au repas des aînés a été décalé, on est passé de 61 ans à 62 ans.

Comme chaque année, des colis gourmands ont été offerts aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas participé au repas des aînés.





Dans une grange de 1879 réhabilitée avec pierres et poutres apparentes  
5 Chambres avec douche et WC, salon spacieux avec cheminée, 2  
Cuisines équipées, jardin avec son salon, barbecue

Location chambre à l'unité ou en gîte complet. Site:

<http://bce19.jimdo.com>

Jean-Paul SONNIER, 2 rue des Haras, 19200 Saint-Exupéry  
09 70 14 26 19, 06 44 12 17 79, [bce19203@gmail.com](mailto:bce19203@gmail.com)



Le meublé de BORDIER, récemment aménagé, classé 3 étoiles, d'une capacité de 6/7 personnes, peut vous accueillir à la semaine, ou pour 3 nuits, en toute indépendance, du 01.01 au 31.12.

Tarifs en fonction du nombre de personnes, des dates, de la durée du séjour et des prestations fournies.



*Gite de Bordier, Daniel et Monique ROCHE*

05 55 72 84 06 HR [daniel.roche85@sfr.fr](mailto:daniel.roche85@sfr.fr)

*La Maison de Pépé Pierre au Vedeix*  
06 70 31 75 01



*Au Doux Refuge, le Breuil Mr et Mme  
BRANDELY 06 89 36 57 53 ou 06 78 77 64 58*



*Gite au Bourdoux [moniquevinsot@gmail.com](mailto:moniquevinsot@gmail.com)*  
06 70 46 58 26

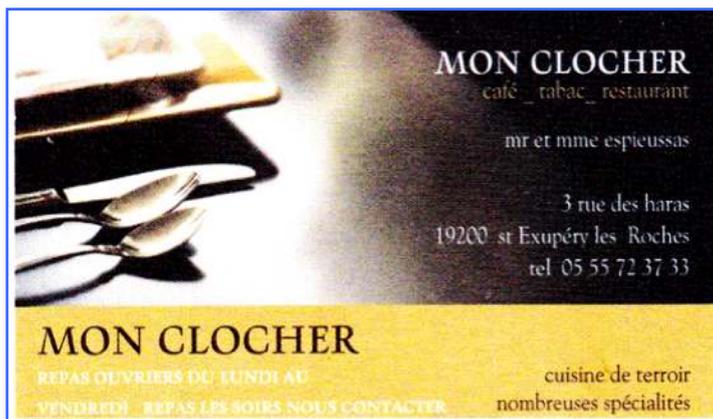


*Gite au Vedeix 05 55 27 38 38*

# Commerçants et artisans



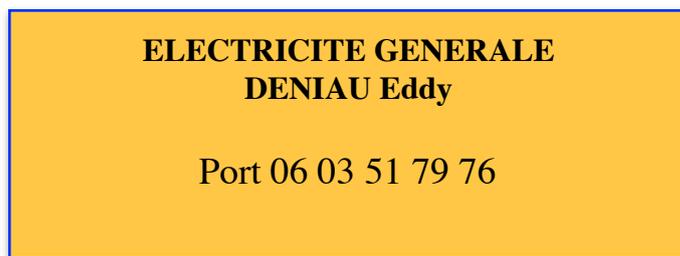
05 55 46 16 09



05 55 72 37 33



Des pistes sont en cours pour une réouverture prochaine de la boulangerie



nouvelle enseigne pour Taxi des Roches  
Marie-Pierre Brugière



07 61 79 25 46

## UN ARTISAN A VOTRE SERVICE POUR LA REALISATION DE VOS PROJETS

FERMETURES DU BATIMENT (Bois, Alu, PVC) :  
Portes, fenêtres, volets, volets roulants, portails,  
portes de garage...



MENUISERIE - AGENCEMENT

AGENCEMENT, MEUBLES SUR MESURE :  
Bureau, dressing, placard, cuisine, salle de bain,  
escalier...



REALISATION DE PLANS ET VISUELS 3D :



## AUTOUR DU BOIS

Le Chassang

19200 ST EXUPERY LES ROCHES

06.36.91.63.98

autourdubois19@gmail.com

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET :

www.autourdubois19.com

Siret : 390 834 513 APE : 4332A

## EXTERIEUR :

Terrasse, garde-corps, abris, pergolas...

Et bien d'autres choses encore,  
n'hésitez pas à nous consulter...

Vous souhaitez rénover  
votre habitation,  
votre résidence secondaire...

UN  
618

## ATELIER UN 618

- Architecture intérieure
- Décoration
- Maîtrise d'œuvre
- Suivi et rendu de chantier

Michel & Alain Dalègre (AEEB)

Imp. du Petit Prince - 19200 St-Exupéry (Isère)  
Tél. : 0 535 962 234 - Fax : 0 535 725 829  
email : un618@aol.com

ImmoForfait  
réseau de professionnels en immobilier

Jean-Claude MOURNETAS  
Mandataire Immobilier

06 77 25 40 01

jc.mournetas@mmoforfait.fr www.immoforfait.fr

## CHAZAL ANTHONY

Électricité | Petits travaux  
Dépannages | Entretien extérieur



SAINT EXUPÉRY LES ROCHES

07 63 27 03 85 / a.chazal.19200@gmail.com

n° siret : 913.782.710.00010

07 63 27 03 85

## Vente de myrtilles



2 producteurs de myrtilles cultivent leurs bons fruits sur la commune chez qui la cueillette est possible, si vous êtes intéressés il vous suffit d'appeler ces producteurs en période de maturité des fruits :

- Mme Valérie Benoit, impasse du Petit Prince 06 82 12 02 53
- Mme Aracéli Meschin, le Boubouleix 06 70 94 83 04

## SAS MEURANT Z.A.M

Vous avez une  
cheminée ?  
Pensez à appeler votre  
ramoneur professionnel

Pour tous types de poêles  
insert, cuisinière, chaudière  
(bois, granulés, gaz, fioul, charbons)

La société vous propose ses services de ramonages et d'entretien  
tout au long de l'année.

Nos services

• Ramonage simple

• Ramonage complet

• Entretien

• Vérification

• Diagnostic

Habilité à vous délivrer un  
certificat de ramonage.

• Dépannages poêles à  
granulés

DEVIS  
GRATUIT

06 45 82 62 55

## Vente de sapins de Noël

Nous avons également un  
producteur de sapins de Noël

Direct producteur:  
Mr Henri ARFEUILLE  
06 07 42 40 29



Le fleurissement du bourg est  
réalisé grâce aux jolies fleurs  
fournies par Mme Guillaume à  
Prunt, Confolent Port Dieu

05 55 94 50 68

MICKARENOV 19



Menuiserie - Charpente - Couverture  
Tous types de travaux - Suivi de travaux

06 70 71 15 91

Baptiste  
ANTRAIQUE

Entretien des Espaces Verts  
Tontes - Tailles de haies  
Clôtures, Aménagements extérieurs  
Tous types de petits travaux agricoles

19200 St Exupéry les Roches

06 37 60 76 13

baptiste.antraigue@laposte.net



## AUTO ENTREPRENEUR

LETOMBE DIMITRI

Couverture charpente maçonnerie

19200 ST EXUPERY-LES-ROCHES

Portb : 06.73.26.60.66

N° Siret : 488 012 303 00019 mail : letombedimitri19@gmail.com

**Il l'a fait!!! 🙌🙌 Clément,  
champion du monde !!!!!**

